

**Bulletin officiel**  
de la  
**Ligue des Droits de l'Homme**  
PUBLICATION BI-MENSUELLE

SOMMAIRE

**Miss EDITH CAVELL**

(p. 193)

**EUGÈNE JACQUET**

(p. 220)

Pour les Réfugiés. . . . .	246
Memento bibliographique . . . . .	254

**A NOS SECTIONS**

*La matière de ce Bulletin va être tirée à part dans une brochure, qui contiendra hors texte deux gravures représentant les portraits de Miss EDITH CAVELL et d'EUGÈNE JACQUET.*

*Cette brochure — la quatrième de notre « Bibliothèque de Guerre » — sera vendue 50 centimes.*

*Aux sections de la Ligue, qui voudront la répandre, nous la remettons au prix de 25 centimes.*

PARIS — RUE JACOB, 6 (VI<sup>e</sup> ARR<sup>t</sup>)

PRIX DU NUMÉRO : 50 centimes  
ABONNEMENT : FRANCE, 3 fr. par an. ETRANGER, 4 fr. par an

## BROCHURES

en vente au siège de la Ligue

### Bulletin officiel de la Ligue des Droits de l'Homme :

Treize volumes reliés avec table alphabétique et analytique (plus, à partir de 1905, <i>l'Annuaire officiel</i> )	
Tome I (an 1904) . . . . .	10 »
Tome II (an 1902) . . . . .	10 »
Tome IV (an 1904) . . . . .	10 »
Tome V (an 1905) . . . . .	10 »
Tome VI (an 1906) . . . . .	10 »
Tome VII (an 1907) . . . . .	10 »
Tome VIII (an 1908) . . . . .	10 »
Tome IX (an 1909) . . . . .	10 »
Tome X (an 1910) . . . . .	10 »
Tome XI (an 1911) . . . . .	10 »
Tome XII (an 1912) . . . . .	10 »
Tome XIII (an 1913) . . . . .	10 »
Tome XIV-XV (1914-1915) . . . . .	10 »
Annuaire officiel de la Ligue des Droits de l'Homme (1914) . . . . .	0 50
Congrès de 1907 (384 p.) . . . . .	0 50
Congrès de 1908 (560 p.) . . . . .	1 »
Congrès de 1909 (464 p.) . . . . .	0 75
Congrès de 1910 (192 p.) . . . . .	0 30
Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, tableau monté sur gorge et rouleau . . . . .	0 50
L'œuvre de la Ligue des Droits de l'Homme (1898-1910), par MATHIAS MORHARDT, 1 vol. de 234 p. (1911) . . . . .	0 50
Le procès de la Ligue des Droits de l'Homme, Réquisitoire de M. BOULLOCHE, Plaidoirie de M. TRARIEUX (1911) . . . . .	0 20
Affaire Zola, Plaidoirie de M <sup>e</sup> LABORI (1898) . . . . .	0 75
Le père d'Emile Zola, par JACQUES DHUR, avec préface de JEAN JAURÈS, 1 volume de 3 fr. 50 (1899) . . . . .	1 »
Emile Zola au Panthéon, Discours prononcé au Grand Théâtre de Lyon, le 6 juin 1908, par VICTOR BASCH (1908) . . . . .	15
La Revision du Procès Dreyfus, par CIVIS (1901) . . . . .	0 20
L'article 445 et la Cour de cassation, par ALBERT CHENEVIER (1908) . . . . .	0 20
Le Monument Henry. Liste des souscripteurs de la <i>Libre Parole (Listes rouges)</i> , classées par PIERRE QUILLARD), 1 volume de 3 fr. 50 (1899) . . . . .	1 »
Le bordereau annoté, par RAOUL ALLIER (1903) . . . . .	0 50
Le général Roget et Dreyfus, par PAUL MARIE (1899) . . . . .	0 75
Affaire Dreyfus, Mémoire et plaidoirie de M <sup>e</sup> MORHARD (1899) . . . . .	0 75

Affaire Dreyfus, Mémoire de M <sup>e</sup> MORNARD (1905) . . .	1 25
Affaire Dreyfus, Rapport de M. BALLOT-BEAUPRÉ (1899)	0 50
L'affaire des officiers de Laon, par F. DE PRESSENSÉ (1909) . . . . .	0 20
Les principes en politique, par LOUIS HAVET (1902)	0 15
La doctrine ultramontaine et la souveraineté de l'Etat, par E. PRÉVOST, avocat à la Cour d'appel (1902)	0 10
La religion libre dans l'état libre, par LOUIS HAVET (1903) . . . . .	0 10
La liberté d'opinion, par E. BOUDEVILLE . . . . .	0 40
L'affolement militariste (Congrès de Paris, 1913) . .	0 25
L'idée de patrie, par F. DE PRESSENSÉ (1902) . . . .	0 15
Le procès des Assomptionnistes, Exposé et réquisitoire, 256 pages (1900) . . . . .	0 25
Les inégalités de classe en matière d'électorat politique, par EDOUARD LAMBERT (1906) . . . . .	0 40
L'Assistance publique et l'Assistance privée, par E. PRÉVOST (1903) . . . . .	0 15
Les remèdes législatifs contre l'alcoolisme (Congrès du Havre 1912) . . . . .	0 25
L'amnistie, par CLAMAGERAN, DELPECH et TRARIEUX (1900)	0 10
Les Traitements des Fonctionnaires. Tableaux chronologiques, précédés d'une étude de G. DEMARTIAL. 1 brochure de 2 fr. (1908) . . . . .	0 50
Les procès de l'Amicale de la Préfecture de Police, Compte-rendu sténographique des débats, Plaidoirie de M <sup>e</sup> ALCIDE DELMONT (1911) . . . . .	0 20
La situation des étrangers en France (Congrès de Paris, 1913) . . . . .	0 25
La question indigène en Algérie. L'internement des indigènes, son illégalité, par GILBERT MASSONIÉ (1909) . . . . .	0 15
L'affaire Abbès-ben-Hammana, Rapport de ALBERT CHENEVIER (1909) . . . . .	0 20
La réforme de l'administration des indigènes en Algérie, par CHARLES MICHEL (1913) . . . . .	0 50
La réforme de l'indigénat en Algérie (Congrès de Paris, 1913) . . . . .	0 20
L'arbitraire en Tunisie, par GOUDCHAUX BRUNSCHVIG (1911) . . . . .	0 25
Les abus de pouvoir, les illégalités et les crimes en Indo-Chine, par MARIUS MOUTET (1909) . . . .	0 25
Interpellation de Francis de Pressensé à la Chambre des députés sur l'Indo-Chine (1909) . .	0 25
Les atrocités dans les prisons russes, par FRANCIS DE PRESSENSÉ (1913) . . . . .	0 55

La politique internationale de la France, par FRANCIS DE PRESSENSÉ (1912) . . . . .	0 25
L'Alsace-Lorraine et la paix, par TH. RUYSSSEN (1913)	0 25
A la mémoire de Francis de Pressensé (1914) .	0 20
Portrait de Francis de Pressensé (carte postale).	0 40
Portrait de Pierre Quillard (carte postale) . . . .	0 10
La défense des ouvriers et employés en matière d'accidents de travail, par J. BUSQUET (1914) . . .	0 20
La Ligue des Droits de l'Homme et l'idéal républicain, par GABRIEL SÉAILLES (1914). . . . .	0 25
L'achèvement de l'œuvre scolaire de la République, par FERDINAND BUISSON (1914) . . . . .	0 25
L'affaire Colombini, par ALCIDE DELMONT (1914) . .	0 25
L'affaire Péan, Deux mémoires, par GOUDCHAUX BRUNSCHVIGG (1914) (2 brochures). . . . .	0 50
Congrès régional de la Fédération de la Gironde (1915) . . . . .	0 25
La Guerre de 1914 et le Droit, par VICTOR BASCH.	0 50
L'Alsace-Lorraine : Histoire d'une Annexion, par GABRIEL SÉAILLES. . . . .	0 50
Le Problème des Nationalités, par TH. RUYSSSEN .	0 50

---

## OFFICE CENTRAL ESPERANTISTE

51, Rue de Clichy, PARIS

~~~~~

**LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'ESPERANTO**, désireuse de pouvoir faire parvenir à tous ceux que ces renseignements peuvent intéresser des documents récents concernant le mouvement Espérantiste, prie ceux des membres de la **LIGUE DES DROITS DE L'HOMME** qui sont Esperantistes ou partisans de la langue internationale auxiliaire Esperanto de faire parvenir leur adresse au Secrétariat de la Société, 51, rue de Clichy (9<sup>e</sup> arrondissement).

## A la mémoire de Miss Cavell

---

Le 28 novembre 1915, la Ligue a organisé au Trocadéro une manifestation à la mémoire de miss Edith Cavell, la glorieuse infirmière anglaise tombée victime, à Bruxelles, des prétendues « lois de la guerre » que la barbarie allemande a voulu élever contre les lois éternelles de l'humanité.

Ce fut un hommage magnifique.

Une foule émue et recueillie emplissait le vaste amphithéâtre du Trocadéro.

Le Comité Central avait décidé de faire une manifestation nationale. Les représentants des Pouvoirs publics, des Puissances alliées, de toutes les grandes associations, de toute la presse, de tous les partis, avaient été invités.

Dans la loge centrale, avaient pris place : le Président de la République et M<sup>me</sup> Poincaré, ainsi que les officiers attachés à l'Elysée.

M. Paul Painlevé, ministre de l'Instruction publique, présidait, entouré des délégués de la présidence du Conseil, des ministères des Affaires étrangères, de la Marine, des Finances, de l'Agriculture, des Colonies, du Travail, de MM. René Besnard, Dalimier, Nail, Joseph Thierry, sous-secrétaires d'Etat, le médecin-major Duguet, remplaçant M. Justin Godard, sous-secrétaire d'Etat à la Santé ; les ambassadeurs d'Angleterre, d'Italie, de Serbie et de Belgique ; les préfets de la Seine et de police ; M. Virot, représentant le Conseil municipal ; M. Paris, président du Conseil général ; le général Clergerie, représentant le gouverneur militaire de Paris ; MM. Georges Payelle, premier président de la Cour des Comptes ; Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, membre de l'Institut ; Appell, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences ; M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique ; MM. Brard, secrétaire général du Parti radical-socialiste ; Louis Dubreuil, secrétaire général du Parti socialiste unifié ; Georges Corneau, président du Conseil

de l'Ordre du Grand-Orient de France ; Mlle Belugou, directrice de l'Ecole normale supérieure de Sèvres ; Mme Dejean de la Bâtie, directrice de l'Ecole normale supérieure de Fontenay ; MM. Maurice Bloch, procureur général à la Cour des Comptes, Alfred Lévy, grand rabbin du Consistoire Central de France, Marguerie, président du Conseil d'Etat, Louis Mill, ancien député, Poisson, secrétaire de la Fédération nationale des Coopératives de consommation, membres du Comité du Secours National ; Aulard, professeur à la Sorbonne ; Mme Mauger, représentant la Fédération des Instituteurs et Institutrices de la Seine ; Mme Carnot, présidente des Dames Françaises, ainsi que d'une délégation d'infirmiers et d'infirmières des hôpitaux anglais de Paris, et de délégations des associations françaises d'infirmières.

L'entrée du Président de la République fut saluée par les accents de la *Marseillaise*, avec reprise par les chœurs du Conservatoire. L'hymne anglais fut exécuté ensuite. L'assistance écroulée debout les deux chants nationaux.

Deux des plus grands écrivains étrangers : l'Anglais Rudyard Kipling, et l'Espagnol Perez Galdos, que nous avions invités à cette manifestation, avaient tenu à s'y associer par les adresses suivantes, dont il fut donné lecture :

*Télégramme de Rudyard Kipling :*

Je suis extrêmement honoré de l'invitation qui m'est faite, par votre Ligue, de participer à la cérémonie du 28 novembre à la mémoire de miss Edith Cavell.

Je ne peux que vous exprimer mon profond regret d'être dans l'impossibilité de me trouver à Paris à cette date ; je suis retenu, en effet, par des affaires dont je ne puis me dégager.

Autrement, ç'eût été pour moi un devoir de joindre ma voix, dans la mesure où elle en est digne, à l'universelle condamnation prononcée contre un crime, qui témoigne d'une monstruosité si profonde

et d'une dégradation si raffinée, qu'il représente pleinement l'essence et l'idéal de ce molochisme que notre entente a pour objet de détruire.

*Télégramme de Perez Galdos :*

Dans le martyrologe de l'héroïque Belgique, l'infortunée miss Cavell, victime de la rage teutonique, restera une figure dominante.

Des actes d'insolente inhumanité, des cruautés inouïes ont été commis par les Allemands sur le noble territoire qu'ils ont envahi et dévasté cyniquement, croyant y trouver un chemin facile pour dominer la frontière de la France. Mais ces crimes scandaleux sont surpassés par le supplice stupide d'une femme dont la vie fut consacrée au soulagement et au soin des malades et des blessés.

Les maîtres en espionnage n'ont même pu l'accuser d'être espionne; ils l'ont condamnée à mort pour le fait excusable d'avoir protégé quelques malheureux qui, pour sauver leur vie, voulaient se réfugier en Angleterre.

Ce châtement, imposé brutalement à une femme en jetant sa dépouille inerte parmi les décombres de la Belgique mise en pièces, est fait de sauvages et non de gentilshommes.

La Ligue des Droits de l'Homme accomplit, dans la salle grandiose du Trocadéro de Paris, un acte solennel destiné à glorifier miss Cavell, martyre, et à donner à ce nom la plus grande célébrité pour qu'il se perpétue comme un nom sacré devant la postérité.

Nous qui aimons la France comme notre maîtresse en culture, en humanité, en sens commun, et aujourd'hui en vaillant stoïcisme devant les calamités de

cette lutte pour le droit et la justice, nous nous associons avec toute l'effusion de notre âme à l'acte du Trocadéro. Si je pouvais y être présent, je dirais simplement : « Il existe en France un principe d'éternité qui prévaudra contre les impérialismes plus ou moins charlatanesques qui prétendent dominer le monde ».

---

Nous reproduisons ci-dessous les discours prononcés par M. Ferdinand Buisson, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, Mme Séverine, et M. Paul Painlevé, au nom du Gouvernement :

---

### **Discours de M. Ferdinand Buisson**

MONSIEUR LE MINISTRE,  
MESDAMES, MESSIEURS,

La "Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen" vous a conviés à rendre un public hommage à la mémoire d'une femme qui a sciemment donné sa vie pour défendre elle-même, tels que son cœur les avait compris, les droits de l'homme et du citoyen.

Mon rôle se borne à vous retracer les faits. Je le ferai en suivant ligne à ligne les documents diplomatiques publiés par le Gouvernement anglais.

#### **Vie de miss Cavell**

Miss Edith Cavell était une infirmière anglaise. Infirmière par vocation : enfant, elle rêvait de se consacrer au soin des malades ; jeune fille, elle fit de ce rêve une réalité austère. Elle passa plus de vingt années dans les hôpitaux. Après des études approfondies, elle avait fondé à Bruxelles une grande



école normale d'infirmières, bientôt connue dans toute l'Europe.

La guerre éclate. Miss Cavell, en vacances chez sa vieille mère près de Londres, revient immédiatement, pensant qu'on aurait besoin d'elle. L'école se transforme en ambulance ; la directrice redevient infirmière. Et depuis un an, sans un jour d'interruption, elle avait prodigué ses soins aux blessés de toutes les nations, quand un soir, tandis qu'elle pansait un soldat allemand, la police allemande vint l'arrêter sans lui laisser même finir le pansement. On l'accusait d'avoir favorisé l'évasion de prisonniers anglais et facilité à de jeunes Belges le passage en Hollande.

Après deux mois de prison au secret, elle paraît devant le conseil de guerre sans que son avocat ait pu ni la voir un seul instant, ni prendre connaissance des pièces du dossier.

A ses juges, miss Cavell déclare avec le plus grand calme : « Qu'en effet elle avait commis ces crimes, qu'elle avait bien vu les conséquences, mais qu'ayant vu plus clairement son devoir, elle l'avait fait ».

Elle ne s'excuse donc pas. Elle ne demande ni pardon, ni sursis, ni grâce.

Le conseil de guerre prononce la peine de mort.

#### **Pour empêcher la grâce**

Mais ici une porte restait ouverte par où la haine allemande risquait de voir sa proie lui échapper : l'Empereur pouvait commuer la peine. Et l'on savait que le ministre des Etats-Unis, protecteur des sujets anglais, ferait tout pour sauver miss Cavell : « Il ne demandait aux autorités allemandes que d'être avisé de l'issue du procès à temps pour agir ». Il fallait donc faire en sorte qu'il n'apprît la sentence qu'après l'exécution.

On faillit y réussir.

Il y avait eu, on ne sait pourquoi, un intervalle de trois jours entre la clôture des débats et le prononcé de la sentence. Le ministre américain, M. Whitlock, demande et redemande des nouvelles ; on le rassure : « Le verdict n'est pas rendu ; il ne le sera pas, sans doute, avant un jour ou deux ».

M. Witlock comptait sur une autre source d'information : il avait recommandé à l'avocat de miss Cavell de tenir la Légation au courant, heure par heure. Etonné de ne pas le voir le samedi, on envoie message sur message. Le lundi matin, on va chez lui : il n'y est pas, il n'y sera pas de la journée.

La Légation comprend ; elle ne compte plus que sur elle-même. Pour ne pas perdre une minute, elle rédige à tout événement la note à porter, dès qu'on recevra la nouvelle, au Gouverneur général.

Enfin, le lundi soir, après huit heures, on apprend à la Légation, — par une source privée, — que la sentence a été prononcée à cinq heures, et, chose plus grave, que l'autorité militaire a fixé l'exécution pour cette nuit même, à deux heures du matin.

### Une scène tragique

Vous vous représentez l'angoisse d'un tel moment. A la hâte, M. Whitlock, qui était au lit, gravement malade, écrit de sa main tremblante, pour le joindre à la note officielle, ce billet au baron von Lancken, directeur des affaires politiques au Gouvernement général :

« Mon cher Baron,

« Je suis trop malade pour vous présenter moi-même ma requête, mais je fais appel à votre géné-

rosité de cœur pour l'appuyer et sauver de la mort cette malheureuse. Ayez pitié d'elle ! »

Le secrétaire de la Légation, M. Gibson, et le conseiller légiste, M. de Leval, courent chez le ministre d'Espagne qui, de grand cœur, pour remplacer son collègue, se met à leur tête. Ils vont au Gouvernement général, forcent toutes les consignes, obligent le baron à venir les entendre. Le haut fonctionnaire prussien le prend d'abord d'assez haut : « De quel droit affirmez-vous, sans document officiel, que la sentence est rendue ? Vous n'en savez rien. C'est peu vraisemblable. Il l'est encore moins que l'heure de l'exécution soit fixée. Dans tous les cas, il n'y a rien à faire avant demain matin. » — « Comment ! rien à faire, bondissent les diplomates. Mais il sera trop tard demain matin, si nos renseignements sont exacts. » — D'où les tenez-vous, ces renseignements ? — Qu'importe, Excellence ! Vous avez le moyen de vérifier sur-le-champ. Un coup de téléphone au président de la cour martiale, et vous serez fixé. »

Il était difficile de refuser. La réponse fut que le double renseignement était exact.

Alors s'engage entre les diplomates étrangers et le baron une lutte suprême. Peu de pages sont aussi poignantes que le récit par M. Gibson de ces deux heures d'instances désespérées qui se brisent contre une consigne de férocité. Ce ne sont plus des diplomates qui argumentent, ce sont des hommes dont la voix tremble, dont le cœur frémit, qui comptent les minutes jusqu'au moment fatal et qui, ne pouvant maîtriser leur émotion, y trouvent des accents sublimes mêlés pour l'Allemagne d'avertissements terribles.

« C'est la première fois, disent-ils, que l'on condamne une femme à mort pour un acte pareil. Et

précisément une femme qui a passé sa vie à soulager les souffrances d'autrui, qui vient, cette année même, de sauver tant de vies allemandes. On a exécuté des femmes pour espionnage. Ici, il n'est pas question d'espionnage, l'accusation elle-même le dit formellement. Et puis, enfin, quelle urgence y a-t-il donc à ce qu'elle meure cette nuit ? Si vous êtes sûrs que notre requête en grâce sera rejetée, pourquoi ne pas la laisser parvenir ? Si vous n'en êtes pas sûrs, êtes-vous donc impatients de consommer l'irréparable ? »

Ah ! quel étrange degré de puissance faut-il qu'ils aient atteint, ce vieux marquis espagnol, ce jeune diplomate américain, ce légiste belge, dans leurs cris de douleur et de supplication, pour qu'à la fin le baron von der Lancken ait consenti à aller demander au Gouverneur militaire si sa décision était irrévocable.

Elle l'était.

Le Gouverneur prenait sur lui d'empêcher que même l'Empereur pût intervenir.

Pendant que se prolongeait ce dernier effort pour la sauver, la condamnée, à qui l'on avait enfin permis de recevoir la visite d'un aumônier anglais, passait avec lui deux heures de pieux recueillement et d'inexprimable sérénité. Elle lui redisait, avec la même simplicité qu'à ses juges, qu'elle avait très bien su ce qu'elle faisait, mais qu'elle avait jugé bon de servir ainsi la cause de son pays et de la justice. Le dernier mot qu'elle lui dit est bien d'une femme et d'une chrétienne : « J'ai fait mon devoir pour mon pays. Maintenant, le patriotisme n'est pas tout. Si près de Dieu et de l'éternité, je veux partir sans haine pour personne. »

On vint dans la nuit l'extraire de la prison et la conduire au lieu de l'exécution.

Le chapelain allemand, qui l'assista dans ses derniers moments, déclare simplement : « Cette femme est morte en héroïne ».

### Une légende trop belle

Faut-il ajouter foi à un bruit qui courut le lendemain ? On disait que les soldats du peloton d'exécution, en présence d'une femme évanouie, n'avaient pu se résoudre à tirer et qu'un officier avait dû se faire l'exécuteur. Si ce sursaut de conscience s'était produit, nous en serions heureux pour l'honneur de l'humanité. Si ce n'est qu'une légende, elle exprime au moins ce qu'aurait souhaité le sentiment populaire. De Berlin, le ministère a démenti le fait, indigné, paraît-il, qu'on ait pu soupçonner dix soldats allemands d'avoir conservé quelque chose d'humain.

### Le crime de " trahison de guerre "

Quoi qu'il en soit, l'histoire de cette infirmière se détache, au milieu des horreurs de cette guerre, comme un épisode symbolique.

C'est le conflit de deux morales : celle de la Force et de la Raison.

L'une est un retour à la barbarie primitive, scientifiquement perfectionnée par la caste militaire prussienne.

L'autre est celle qui répond aux aspirations de l'élite humaine, celle que proclame la conscience universelle, celle qui semblait, à la veille de la tourmente, près de triompher et qui triomphera en effet, mais seulement après que la justice en armes aura brisé le militarisme allemand et son « vieux Dieu » : la Force.

Miss Cavell a été condamnée au nom d'un prétendu droit de la guerre, que les Allemands opposent au Droit des Gens et aux Conventions de La Haye. A les entendre, un pays neutre envahi et ravagé par un des garants de sa neutralité, s'il prétend résister à l'envahisseur, commet un crime capital, un crime méritant l'extermination. Qu'un citoyen, qu'un ami de ce pays aide, même indirectement, à cette résistance, c'est plus qu'un crime : c'est une trahison. Ils ont forgé tout exprès un mot nouveau pour ce nouveau crime ; ils l'appellent : « Trahison de guerre ! ». Et ils y attachent, pour sanction, une seule peine, celle des traîtres : « La mort ! »

C'est ce simulacre ou cet abus du droit qui fut appliqué à miss Cavell. Elle connaissait le code militaire. Mais elle était de ceux qui s'entêtent à soutenir que le droit ne se prescrit pas. Pour elle, le peuple belge, même écrasé, restait l'ayant droit. A ses yeux ce n'est pas un belligérant, c'est la victime d'un attentat : c'est le voyageur assailli par un brigand. Elle avait pris parti pour le voyageur et résolu, elle, faible femme, de lui porter secours ; c'est ce que le brigand appelait le trahir. Outrage qu'elle dédaignait, tant il lui semblait évident que, même en guerre, les hommes ne devaient pas cesser d'être des hommes ; qu'il y a des lois d'humanité qui priment les lois de la guerre, et que, d'abord et toujours, il y a le droit.

#### **Union des Français dans la protestation et dans l'hommage**

A notre tour, nous sommes ici pour protester, après elle, au nom même de l'idée de droit, contre la profanation qui en a été faite. Cette femme d'esprit clair et de cœur vaillant n'a pas obéi seulement à un

mouvement de pitié, et la pitié n'est-elle pas encore un des droits de l'homme? Elle a personnifié la conscience humaine indomptable à la force et réfractaire à la terreur. Volontairement, elle s'est sacrifiée pour ne rien sacrifier d'un idéal qui sera celui de l'humanité aussi longtemps que l'humanité ne se glorifiera pas, comme l'Allemagne, « de s'être enfin guérie de la sentimentalité ».

Celle qui a donné un tel exemple d'imperturbable foi au droit et au devoir, méritait que notre Ligue la plaçât au nombre des morts qui enseignent à vivre. Mais nous n'avons pas voulu que la manifestation faite en son honneur fût ou parût être celle d'une société particulière. Il nous plaît de nous rencontrer sur cette estrade avec d'autres groupes qui, au nom de doctrines différentes, apportent le même témoignage d'admiration à un crime de générosité.

Nous remercions d'avoir bien voulu se joindre à nous les représentants de tous les partis républicains et surtout d'œuvres diverses de dévouement à la patrie et à l'humanité, les Croix-Rouges anglaises et françaises, le Conseil national des femmes, le président et les membres de ce grand comité de Secours national où s'incarne l'Union sacrée née de la guerre et qui, dans les douleurs même de la guerre, nous a donné du moins une grande joie : celle de découvrir tant de bons Français de l'autre côté de la barricade, qui nous les masquait.

Nous nous félicitons de voir au milieu de nous les représentants des puissances alliées, preuve de plus que, de leur pays au nôtre, tous les cœurs battent à l'unisson.

Nous remercions M. le Président de la République d'avoir tenu à sanctionner de sa présence ce témoignage de la reconnaissance française envers une

femme coupable d'avoir, au prix de sa vie, sauvé plusieurs de nos soldats.

Nous sommes enfin heureux et fiers que le Gouvernement de la République ait bien voulu, en acceptant la présidence de cette solennité, lui donner le caractère national que nous lui souhaitions.

### **La Ligue des Droits de l'Homme et l'Europe de demain**

Il fut un temps, vous vous en souvenez, Monsieur le Ministre, où notre Ligue, — vous en étiez déjà, — ressemblait à une petite troupe d'extrême avant-garde, parfois très aventurée, parfois en danger de n'être pas suivie. Aujourd'hui, le gros de l'armée nous a rejoints. Nous voilà au cœur de la nation. La Ligue des Droits de l'Homme, aujourd'hui, s'il faut lui donner son vrai nom, c'est la France elle-même, cette France que vous nous montriez, l'autre jour, « debout, l'épée haute, après seize mois de guerre aussi fière, aussi résolue qu'au premier jour, certaine de sauver, avec sa liberté, la liberté du monde ».

Laissez-nous, Monsieur le Ministre, étendre encore cette vision.

Par-dessus tous les drapeaux qui s'unissent à celui de la France, dans cette croisade libératrice du vingtième siècle, il nous semblé voir flotter bien haut un plus large, un plus magnifique étendard, que saluent enfin, avec confiance et respect, les monarchies alliées de la République. C'est celui-là même où nos pères, devant l'histoire, osaient inscrire tout ensemble il y a cent vingt ans : « Les Droits de l'Homme et le Droit des Peuples », celui où se lisent les trois mots prophétiques, future devise d'une Europe nouvelle : « Liberté ! Egalité ! Fraternité ! des hommes et des nations ».



## Discours de Mme Séverine

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
MESDAMES, MESSIEURS,

Entre ce maître de la conscience qu'est M. Ferdinand Buisson et ce maître de la science qu'est M. Painlevé, permettez-moi, pour parler d'une femme, de parler seulement en femme.

M. le Président de la *Ligue des Droits de l'Homme* a retracé, avec trop de précision et d'éloquence, la carrière de miss Edith Cavell pour qu'il soit permis d'y beaucoup revenir. Mais l'éclat, le retentissement de cette mort tragique, en éblouissant le monde des plus vives lueurs de la pitié, ont peut-être empêché de démêler à quel point elle était un aboutissant naturel, une conclusion prévue, et que cette vie admirable ne pouvait accéder qu'à une pareille fin. Comme le sillon très droit mène au bout du champ, cette existence d'impeccable logique, d'infaillible rectitude, traçait le chemin vers cette mort.

Edith Cavell n'en pouvait avoir d'autre : sa mémoire eût été incomplète, comme gâchée par le destin, s'il n'y eût eu, autour de sa coiffe d'infirmière, l'auréole tremblante et resplendissante du martyr.

Elle l'a risqué consciemment, ce martyr : elle en avait peut-être la soif secrète — comme l'ont tous ceux qui se vouent à de grands apostolats.

Regardez plutôt ce ferme et fin visage, ce front lumineux, ces yeux de rêve, cette bouche sincère.

Tout en elle dit la confiance, tout en elle dit la ferveur. Une ferveur un peu grave, quasi-puritaine, et qu'elle dut avoir toujours. On se la représente

bien, fillette, se rendant à l'office du dimanche, le livre dans les mains, sans détourner la tête, l'air déjà pensif et réfléchi. On se l'imagine bien, plus tard, parée de toutes les grâces, mais portée à en atténuer le rayonnement, simple par vocation, dévouée par prédestination.

Et même plus que simple : simplifiée.

Elle a la jeunesse, elle a le charme, elle a l'aisance, elle a même cet heureux enjouement par quoi se rend aimable la vertu. Que va-t-elle faire de sa vie ?

La « vivre », comme disent les oisifs, les inutiles, les malfaisants ? Fi donc ! Elle va la consacrer aux autres, oui ; à toutes les détresses, à tous les maux de la pitoyable humanité !

Elle ne dédaignera même pas les plus infimes créatures ; son grand cœur lui permettra, sans frustrer personne, d'étendre sa compassion jusqu'aux animaux. Si bien que les deux molosses allongés à son ombre, dans le portrait qu'acclame toute l'Angleterre, évoquent les gardiens de pierre étendus sur les tombeaux aux pieds de l'effigie du maître, et qui symbolisaient, en des siècles cependant rudes, le courage et la fidélité — ses préceptes !

.....

Et c'est celle-là qu'ils ont tuée !... Et dans quelles conditions de particulière horreur ! Rappelez-vous : les ténèbres de la nuit, hostiles mêmes aux mâles courages ; l'enclos qui n'est plus, hélas, le « jardin charmant » du *Faust* de Goethe, mais lieu de supplice ; ces soldats armés... On a dit, on a démenti qu'ils avaient refusé de tirer. Fasse le ciel que ce soit exact, que, dans cet ouragan de massacre, nous trouvions au moins ce vestige de miséricorde !

Il compenserait un peu le geste du chef, de cet officier qui, devant une femme, d'âme intrépide

mais de force défaillante, accepte de devenir un bourreau !

Ah ! certes, bien d'autres femmes ont péri, dans les cités de l'infortunée Belgique, dans nos pauvres régions du Nord, dans la malheureuse Serbie ! Ce n'est pas dédaigner leur martyre au bénéfice d'un seul que de glorifier nominalement Edith Cavell ; c'est qu'une circonstance la fait représentative de toutes ces ignorées, de toutes ces inconnues.

Les nécessités de la guerre ont créé un type féminin nouveau : l'Infirmière. En quelque pays que ce soit, l'imagination des foules s'en est emparé, les artistes l'ont popularisé, la légende l'a ennobli. Son voile semble quelque chose d'intangible, de presque sacré...

Nos ennemis ne l'ont pas compris. Mauvais psychologues, ils ont — les imprudents ! — atteint, en miss Cavell, la Femme et l'Infirmière. Ils n'ont pas discerné quelle défaite morale ils s'infligeaient à eux-mêmes, et demeurent étonnés, presque scandalisés, devant la réprobation universelle.

D'autant que, digne de soi-même jusqu'au bout, elle est tombée en pardonnant, anxieuse, encore à cette minute, d'atteindre aux vérités supérieures, à l'équité qui dépasse le moment éphémère : « Ce que je tiens à dire, me trouvant en présence de Dieu et de l'éternité, c'est que le patriotisme ne suffit pas. Je ne dois avoir ni de haine ni d'amertume envers personne. »

Tel est son legs. Telle est sa loi. Tel est son dernier enseignement.

Ah ! qu'il soit accepté, qu'il soit suivi, qu'il soit obéi !

Pas de haine autour d'Edith Cavell ! Ne parons

point sa sépulture des durs lauriers réservés aux guerriers... Plantons l'olivier sur sa tombe : l'olivier aimé des dieux, qui entourait de ses massifs profonds, au sommet de l'Acropole, sous le ciel pur de l'Attique, le temple de la divine Sagesse ! Plantons l'olivier sur sa tombe : l'olivier dont le rameau, au bec de la colombe, dans la splendeur du premier arc-en-ciel, apporta aux survivants l'espérance et le salut ; l'olivier sous lequel pleura, en une nuit d'agonie, au jardin de Gethsémani, le Maître qu'Edith Cavell s'était choisi, avant que de gravir, elle aussi, son calvaire ! Plantons l'olivier sur sa tombe : l'olivier que l'on cueillera par brassées aux jours d'allégresse, quand le monde, — enfin libéré des vieux servages, — s'unira dans la paix, la justice et l'amour !

---

### Discours de M. Paul Painlevé

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
MESDAMES, MESSIEURS,

La présence au milieu de cette foule immense du chef de l'Etat, celles de M. l'Ambassadeur d'Angleterre et d'autres représentants des puissances alliées, donnent à la manifestation qui nous rassemble aujourd'hui sa pleine signification.

Tout à l'heure, le Président de la Ligue des Droits de l'Homme, un des vétérans les plus généreux de la démocratie, qu'entoure le respect de tous les partis, M. Ferdinand Buisson, vous a dit, avec une éloquente simplicité, pleine d'émotion contenue, la vie

et la mort de miss Edith Cavell. Mme Séverine, avec toute l'ardeur de son cœur enthousiaste, a exalté à son tour le magnifique sacrifice d'une femme.

A ces nobles paroles, inspirées par le plus noble exemple, je ne saurais rien ajouter, si ce n'est peut-être dire les raisons pour lesquelles la France, son peuple, son gouvernement, devait à cette vierge héroïque, fille de l'Angleterre, de symboliques et solennelles funérailles.

Au milieu des ruines et des deuils qui dépassent les plus tragiques imaginations, par quel miracle une victime unique peut-elle concentrer à ce point la pitié et l'amour de toutes les nations ?

L'Allemagne a déchaîné la mort sur le monde. De la mer du Nord jusqu'aux Vosges, de la Baltique jusqu'aux Balkans, elle a promené partout ses monstrueuses machines à tuer et ses procédés scientifiques de massacre. Elle a rempli nos yeux de visions d'épouvante ; elle a établi le crime à l'état permanent et universel. Par son œuvre, des millions de soldats gisent à jamais, moissonnés dans leur jeunesse, et chaque grande ville voit défiler dans ses rues tout un peuple de mutilés douloureux et fiers. Il semble que la compassion ne puisse plus distinguer entre tant de victimes. Qu'est-ce, en effet, qu'un meurtre de plus, quand les meurtres sont innombrables, quand des nations entières, hommes, femmes, enfants, sont piétinées, déchirées, vouées à l'extermination ? Et pourtant au simple récit de l'exécution de miss Cavell, l'univers civilisé a tressailli d'indignation et d'horreur.

C'est qu'en effet, parmi tous les attentats de cette guerre atroce, cet attentat est le plus odieux qui ait été accompli contre l'humanité. La méchanceté pédante et policière du militarisme prussien, sa rigueur

tatillonne et implacable se sont ce jour-là surpassées. Cet arrêté est le plus brutal et le plus insolent défi que la justice d'une soldatesque ait porté à la conscience universelle. S'il existait un homme qui ne sût rien de la guerre, il suffirait de lui raconter le procès de miss Cavell pour qu'il prît en haine le nom allemand.

Toutes les circonstances aggravantes semblent réunies à dessein pour rendre plus exécrationnable cette meurtrière procédure : la froide et sanguinaire préméditation, la persistance dans la cruauté, l'instruction minutieuse et secrète afin de condamner plus sûrement, la dissimulation sournoise et scélérate après le verdict pour écarter toute clémence, pour bien tenir la victime jusqu'à la dernière heure. Il faut qu'elle meure, et qu'elle meure sans délai. Jamais, depuis les temps où la vierge lorraine comparut devant l'infâme évêque de Beauvais, jamais le soleil n'a éclairé plus sinistre parodie de la justice.

Et quelle est donc la dangereuse criminelle contre qui se hérissait tout cet arsenal d'inquisition implétoyable ? C'est une femme qui, depuis vingt ans, s'est vouée sans repos au soulagement de toutes les misères : dans Bruxelles qui frémit sous la botte du conquérant, elle soigne durant des mois, avec un zèle égal, malades et blessés de toutes les armées, vainqueurs et vaincus, envahis et envahisseurs. Des soldats français et belges cherchent à s'échapper ; va-t-elle donc les livrer aux geôles allemandes, priver de ces défenseurs la cause de la liberté ? Non, une fille de l'intrépide Angleterre ne saurait commettre cette lâcheté : grâce à elle, ils échappent. Livrée, arrêtée, accusée, va-t-elle chercher son salut dans le silence, la ruse ou le mensonge ? Ce serait humilier l'idéal dont elle est la servante et sacrifier pour vivre

les raisons mêmes de vivre. Non, elle parlera : ce qu'elle a fait, elle le dira sans peur, avec exactitude et simplicité. Comme Antigone, elle pouvait répondre au juge inique qui l'interrogeait : « J'obéis à *la loi*, mais non pas à *ta loi*. J'obéis à la loi suprême qui est au-dessus de toute violence et dont le triomphe vengera ma mort ».

De vengeance, elle n'en voulait point d'autre. La dernière phrase qu'elle adresse au monde avant de le quitter est celle que citait tout à l'heure M. Ferdinand Buisson : « En un tel moment où j'ai déjà devant les yeux Dieu et l'éternité, je comprends qu'aimer son pays, ce n'est pas assez, et qu'il me faut encore n'avoir ni haine, ni amertume pour personne. » Voilà ce qu'elle écrivait dans la nuit glacée, tandis que derrière la porte piétinait déjà le peloton d'exécution ; voilà les pensées qui se pressaient sous ce noble front qu'allaient trouer, quelques minutes plus tard, la balle d'un officier allemand.

Quand tout cela a été connu, l'Allemagne ne s'est pas accusée, l'Allemagne ne s'est pas excusée. Ses juristes en sont encore à épiloguer misérablement sur la régularité de la procédure. Ils affirment que toutes les prescriptions de leur code militaire ont été respectées ; tel un bourreau qui, pour alléger sa responsabilité, la rejeterait sur l'instrument de torture qu'il aurait lui-même fabriqué.

Et ils ne comprennent pas que c'est précisément la légalité de ce meurtre qui en fait l'horreur. Miss Cavell aurait été tuée au coin d'une rue par une brute ivre, ce serait un douloureux fait-divers. Mais que son procès et son exécution aient été conformes à la justice allemande, qu'une telle cruauté ait été réglementaire, c'est là ce qui est intolérable... Ah ! Messieurs, que l'abîme est profond qui sépare notre

âme de l'âme d'un peuple capable d'une pareille conception de la loi ! Tant que l'Allemagne n'aura pas senti au fond d'elle-même la honte et le remords de ce crime, il n'y aura pas de paix possible entre elle et l'humanité. Même si la violence et l'iniquité devaient — hypothèse irréalisable et absurde — l'emporter sur la justice et le droit, il n'est pas un homme digne du nom d'homme, qui ne préférerait succomber avec miss Cavell plutôt que de triompher avec ses assassins.

Mais ce n'est point à la défaite, c'est à la victoire que marchent ces milliers de jeunes gens, qui, au lendemain de la tragique sentence, se sont engagés dans l'armée anglaise pour demander au peuple allemand raison de ce meurtre. En ces heures où se décide le destin du monde, celle que nous célébrons ne doit point nous apparaître comme une touchante figure d'élégie penchée sur des affligés, mais comme une inspiratrice d'actions héroïques. Sa douceur ne doit point nous faire oublier son intrépidité. Sa vie et sa mort nous enseignent que, pour la défense d'une grande cause, on n'a jamais assez donné quand on n'a pas tout donné. Elles nous enseignent le sacrifice intégral, la constance dans les épreuves, la certitude de la victoire contre les forces mauvaises qui tourmentent encore le monde. Ah ! qui donc oserait douter de cette victoire, alors que, là-bas, dans la Belgique meurtrie, au moment même de son supplice, la frêle héroïne n'en a jamais douté ?

C'est en vain que l'Allemagne tend jusqu'au paroxysme son organisation de violence et son sombre orgueil. La farouche divinité à laquelle, dans son délire sanglant, elle sacrifie d'innombrables holocaustes, est une divinité du passé, qui déjà sombre dans la nuit. Les massacres, les incendies marquent



l'agonie suprême de son culte. Bientôt une radieuse aurore reparaitra derrière les fumées sanglantes qui montent des villes consumées. Bientôt les nations crucifiées verront la fin de leurs tortures. La grandeur de leur gloire se mesurera à la grandeur de leur infortune et de leur stoïcisme. L'héroïque Belgique, l'indomptable Serbie, « dont la résistance fait l'admiration du monde », délivrées, rétablies dans leur indépendance politique et économique, renaîtront plus vivaces, plus prospères que jamais. C'est la promesse que, du haut de la tribune, leur faisait, il y a trois semaines, le chef du gouvernement français ; c'est la promesse des quatre grandes nations unies pour la liberté du monde et que leurs ressources inépuisables rendent invincibles. Elles ne déposeront pas les armes avant que soit réalisée cette promesse sacrée.

Alors, dans un monde apaisé, plus conforme à celui que rêvait ce grand cœur, l'image de miss Edith Cavell reprendra son originelle sérénité. Puisque la justice aura triomphé, puisque la barbarie sera vaincue, elle pourra détendre son visage, laisser rayonner sa douceur. C'est ainsi qu'elle revivra dans la mémoire des hommes comme dans les monuments qui perpétueront son martyr. C'est pour elle que semblera écrit le vers du poète :

Dors, ô blanché victime, en notre âme profonde.

La force brutale, qui a cru l'abattre, lui aura donc assuré une vie éternelle.

« O mort, où est ton aiguillon ? » lit-on dans un des articles les plus éloquents que la presse américaine ait consacrés à miss Cavell. « O sépulcre, où est ta victoire ? » En vain ils ont fusillé la petite infirmière : la petite infirmière se dresse désormais

comme une figure de l'humanité. En vain ils ont enterré son corps dans le vil cimetière de la prison de Bruxelles : son âme incorruptible échappe au tombeau. En vain ils ont cru éteindre cette flamme : elle court inextinguible à travers le monde. O petite infirmière anglaise, vous n'avez pas été vaincue ; vous êtes, au contraire, victorieuse pour jamais. Vous symboliserez, dans l'avenir, toute la légion de ces femmes intrépides qui, dans les ambulances, s'en vont prodiguer leur dévouement anonyme, leur bien-faisant sourire et leur héroïsme silencieux. Avec le recul légendaire que vous donne votre tragique destin, vous prenez rang, déjà, parmi ces gardiennes impérissables de l'idéal dont le nom se transmet d'âge en âge. En cette commémoration grandiose qui devance l'histoire, devant le peuple de France accouru en foule pour vous célébrer, nous vous saluons comme l'annonciatrice d'une Humanité meilleure et du Droit triomphant.

Après les discours, qui furent salués par les applaudissements enthousiastes de la foule, une matinée musicale commença, d'un caractère solennel, religieux, d'une élévation et d'une qualité exceptionnelles. L'organisation en est due à M. Jean d'Estournelles de Constant, que nous tenons à remercier vivement ici.

En voici le programme :

- I. *Marche Funèbre*. . . . . CHOPIN.  
Exécutée au grand orgue par M. EUG. GIGOUT.
- II. *Élégie* . . . . . GABRIEL FAURÉ.  
Mlles LAFFITTE et REBOUL, MM. BAZELAIRE,  
DORFMANN, HEKKING, ANDRÉ LEVY, RUYSSENS,  
J. SALMON, SCHIDENHELM et ZIGHÈRA, accompa-  
gnés par la Classe d'Orchestre des Elèves  
du Conservatoire, sous la direction de  
M. VINCENT D'INDY.

Ces deux œuvres servaient de thème à une scène funèbre réglée par Mlle C. BOOSS, de l'Opéra, et exécutée par Mlles GERMAINE BRANA, DELORD, E. KUBLER, DE CRAPONNE, ROLLA, GANEVARD, RODET, GUDIN, DAMAZIO, LORCIA et GISÈLE, de l'Opéra.

III. *Requiem* (fragments) . . . . . VERDI.

a. *Requiem et Kyrie*. b. *Domine Jesu*. c. *Agnus Dei*.

Mlles DEMOUGEOT et LAPEYRETTE, de l'Opéra.

MM. DARMEL, de l'Opéra-Comique; A. GRESSE, de l'Opéra.

Chœurs des Élèves de la Classe d'Ensemble Vocal du Conservatoire et de l'Association pour le développement du Chant Choral (*Fondation J. d'Estournelles de Constant*), sous la direction de M. BUSSEY, Chef d'Orchestre de l'Opéra.

Classe d'Orchestre des Élèves du Conservatoire, sous la direction de M. VINCENT D'INDY.

IV. *Iphigénie en Tauride et Orphée* (frag.). GLUCK.

Mme VALLANDRI, de l'Opéra-Comique.

M. DARMEL, de l'Opéra-Comique.

Quatre Prêtresses : Mlles CANAS, VAULTIER, VILETTE et JOUTEL, de l'Opéra-Comique.

Chœurs de l'Opéra-Comique, Classe d'Orchestre du Conservatoire, sous la direction de M. VINCENT D'INDY.

V. *Poèmes*.

a. *A miss Cavell*. M. André DUMAS.

b. *A une Martyre*. M. A.-Ferdinand HEROLD.

Mme WEBER, sociétaire de la Comédie-Française.

VI. *Béatitudes*. . . . . César FRANCK.

*4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Béatitudes*

Mlle DEMOUGEOT, de l'Opéra.

MM. DARMEL, GUILLAMAT et GHASNE, de l'Opéra-Comique.

Chœurs des Élèves du Conservatoire et de l'Association du Chant Choral, sous la direction de M. BUSSER.

Orchestre des Élèves du Conservatoire, sous la direction de M. VINCENT D'INDY.

---

Entre les deux parties de la matinée musicale, Mme Weber, de la Comédie-Française, récita avec une puissance émouvante deux poèmes inédits : *A miss Cavell*, de M. André Dumas, et *A une Martyre*, de M. A.-Ferdinand Herold :

*A MISS CAVELL*

Calme vierge à la voix, à l'âme harmonieuses,  
Tendre sœur des blessés que la fièvre a pâlis,  
Toi qui, le soir, dans l'ombre où tremblaient les veils,  
Glissais de salle en salle et rebordais les lits ! [leuses,  
Toi qui, très maternelle aux vaincus sans défense,  
Berçais mieux leur sommeil quand tonnait le canon,  
— Si pure que les mots semblent presque une offense,  
Si chaste qu'on hésite à prononcer ton nom ! —  
Toi qui fus la Pitié qui sur le mal se penche,  
Noble fille au grand cœur du bon Samaritain,  
Toi qui, pour tant de morts, fus la vision blanche  
Qu'ils gardent à jamais dans leur regard éteint !  
Tout un peuple aujourd'hui pour t'acclamer se lève,  
Et les Muses en deuil s'inclinent devant toi,  
Sœur, par la charité, de Sainte Geneviève,  
Et sœur de Jeanne d'Arc par la force et la foi.

Et, pâles, nous songeons à cette nuit tragique  
Où ta froide prison dut soudain résonner  
Du pas des meurtriers de la sainte Belgique  
Qui venaient pour te prendre et pour t'assassiner.

Dans l'ombre, ils t'entraînaient, défaillante et fragile.  
Leurs soudards t'outrageaient de jurons prussiens ;  
Mais, voyant tes bourreaux, tu pris à l'Évangile  
Les mots qu'a dits Jésus pour pardonner aux siens.

Pourtant, dans la nuit lâche où leur crime se terre,  
Ils ont eu beau frapper sans merci ni remords,  
Quelque chose de pur a fleuri sur la terre.  
Des morts comme la tienne embellissent la mort.

Tous nos espoirs croulaient parmi les cris funèbres.  
Finis, rêves de paix et d'amour fraternel !  
Tu fus une clarté passant dans les ténèbres ;  
Ton geste a ramené nos regards vers le ciel.

Ton sillage après toi laisse une lueur blonde.  
En vain tenterait-il, l'Imperator germain,  
D'éteindre la clarté que tu mis dans le monde.  
Macbeth n'effaça pas la tache de sa main.

Salut donc, calme sœur, victime expiatoire !  
Tu lèves dans la nuit tes bras pour protéger,  
Blanche comme un calvaire au bord d'un promontoire,  
Que voient dans l'ouragan des marins en danger.

Par-dessus tant de sang, tant de larmes, plus forte  
Que la mort, tu surgis, lumineuse et debout.  
Debout, viergè ! Debout, sainte ! Debout, la morte !  
Tu restes l'idéal qui sourit malgré tout.

Tu voulais aux souffrants faire don de ta vie,  
Et, pour te donner toute, il t'a suffi d'un jour.  
Mais ta mort ne t'a pas tout entière ravie,  
Toi qui, comme le Christ, es morte par amour.

Tu vis, quand sous leurs coups ils croient que tu suc-  
Et, de ton humble tertre, émanent ces clartés [combes,  
Qui, par les belles nuits, palpitent sur les tombes  
Comme si nos chers morts étaient ressuscités.

ANDRÉ DUMAS.

---

A UNE MARTYRE

Or, le roi furibond, l'empereur sacrilège  
Voulut, pour être glorieux, l'œuvre de sang.  
La terre pleure, un flot rouge souille la neige,  
Et le cri de la mort trouble l'air frémissant.

Voici le bruit hideux de la horde emportée,  
On entend les chevaux de tempête accourir,  
Et l'on se lève, on fuit. Vous, vous êtes restée :  
Vous saviez consoler et vous saviez souffrir.

Comme, aux soirs attristés, une rose se penche  
Vers le sol dont l'automne efface la couleur,  
Vous vous penchiez, ô femme, âme tendre, âme  
Sur les pauvres qu'avait abattus la douleur. [blanche,

Un sourire animait votre lèvre tranquille,  
Vous passiez, et l'espoir suivait vos pas légers ;  
La douce guérison où vous étiez habile  
Vous faisait chère au souvenir des affligés.

Tandis qu'au loin ricane et triomphe la haine,  
O femme qui portez les baumes précieux,  
Vous êtes pitoyable à la misère humaine,  
Vous apaisez les cris et vous séchez les yeux.

Femme, vous écoutez les soupirs et les plaintes,  
« Mère, mère... — Ma bien-aimée... — Est-il sauvé

L'enfant. — O mon pays... » Et vos mains trois fois  
Ouvrent les portes d'or vers le salut rêvé. [saintes

Vous aviez pensé, comme autrefois Antigone :  
« Je sais, roi sans pitié, que je désobéis  
A ta loi, mais la loi que tu fais n'est pas bonne,  
O fou que perd l'orgueil, fléau de ton pays.

Que demain la fureur d'un dieu t'anéantisse  
Et le vent dédaigneux dédaignera tes lois.  
Vois-tu venir la vierge au front pur, la Justice :  
Elle pèse le sort des peuples et des rois.

Elle dicte à notre raison la loi suprême,  
Celle dont la splendeur éclate dans la nuit.  
C'est sa voix que j'écoute et c'est sa voix que j'aime,  
Et son flambeau sacré m'éclaire et me conduit.

Je la suivrai partout sans jamais être lasse ;  
Rien ne peut arrêter la ferveur de mes pas.  
Et si la mort au froid baiser, si la mort passe,  
Mes regards la verront et ne trembleront pas. »

Vous pensiez ainsi, femme, et la mort est venue  
Lâche, vos yeux cléments ont gardé leur douceur  
Et les héros anciens qui planaient dans la nue  
Ont de larmes fleuri la tombe d'une sœur.

Un parjure enivré d'une vaine victoire  
Meurtrit la cité libre, honneur du vieux Brabant.  
Mais l'aube emportera sa grandeur dérisoire,  
Car vous l'avez tuée, ô martyre, en tombant.

A.-FERDINAND HEROLD.

## En l'honneur d'Eugène Jacquet

---

L'hommage public qu'elle avait convié Paris à rendre à la noble infirmière anglaise miss Cavell, la Ligue a tenu à ce qu'il fût rendu aussi à notre héroïque compatriote Eugène Jacquet et à ses trois amis, fusillés avec lui le 22 septembre 1915 par les Allemands à la citadelle de Lille.

Les uns et les autres, voulant sauver pour la patrie beaucoup de vies humaines, ont jugé tout simple de sacrifier la leur : ils sont également admirables. Jacquet était, de plus, secrétaire général de la Fédération du Nord de la Ligue des Droits de l'Homme, et sa mémoire nous est particulièrement chère.

La manifestation, qui fut émouvante, a eu lieu le 12 mars 1916, à la Salle des Fêtes de la Mairie du IV<sup>e</sup> Arrondissement, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson, devant une assistance nombreuse, en présence de Mme Jacquet et de ses cinq enfants.

Des notabilités du monde politique, représentant le Parti socialiste, le Parti radical, le Grand-Orient, le Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, les Comités des réfugiés du Nord et de l'Est, entouraient sur l'estrade le Comité Central de la Ligue.

Nous avons reconnu MM. C. Bouglé, A.-Ferdinand Herold, Henri Guernut, Jules Bouniol, Léon Martinet, Gabriel Séailles, membres du Comité Central ; Brard, secrétaire général du Parti radical-socialiste ; Louis Dubreuilh, secrétaire général du Parti socialiste unifié ; Corneau, président, Vadecard, secrétaire général du Grand-Orient de France ; Bracke, Deguise, Pasqual, députés ; Steeg, sénateur ; Trépont, préfet du Nord ; Boutet, André Gouguenheim, Th. Renauld, des Ardennes ; G. Martin, président d'honneur de la Fédération des Vosges de la Ligue ; Carrez, secrétaire du Comité des réfugiés du Nord.



M. Ferdinand Buisson ; MM. Lebas, maire de Roubaix, Werquin, délégué du Comité des réfugiés du Nord, Jacomet, procureur général de Douai, récemment rapatriés d'Allemagne ; J.-B. Morin, député du Cher, délégué du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, prirent la parole.

M. Debierre, sénateur du Nord, retenu loin de Paris par une mission importante du Gouvernement, s'était excusé.

Nous pouvons donner *in extenso* les discours de MM. Buisson et Jacomet. Nous donnons un résumé des autres.

### Discours de M. Ferdinand Buisson

Au mois de novembre dernier, la Ligue des Droits de l'Homme conviait le peuple de Paris à venir honorer la mémoire d'une infirmière anglaise, fusillée à Bruxelles par les Allemands pour avoir sauvé des soldats anglais et français.

Nous ne savions pas, alors, que trois semaines avant miss Edith Cavell, un des nôtres avait commis le même crime et l'avait payé de sa vie avec trois de ses « complices ».

C'est seulement à la fin de janvier que l'*Officiel* nous l'apprit en ces termes :

Le général commandant en chef cite à l'ordre de l'armée :

JACQUET (Camille-Eugène), commerçant à Lille, condamné à la peine capitale par les Allemands et exécuté à la citadelle de Lille, le 22 septembre 1915...

Jacquet ? qui de nous ne se rappelle aussitôt le secrétaire général de notre Fédération du Nord, celui qui, au moment du congrès de la Ligue tenu à Lille quelques semaines avant la guerre, nous émerveilla par ses talents d'organisation, son entrain, son initia-

tive pleine de rondeur et la confiance cordiale qu'il éveillait chez tous.

C'était lui qui s'était chargé de tous les détails matériels du Congrès, des réceptions, des visites et spécialement de notre expédition à Bruxelles, qui nous réservait de si douces heures. S'il laissait au président de la Section, notre ami Collier, le premier rôle dans toutes les manifestations publiques, n'hésitait pas à le prendre pour le travail quotidien que comporte l'administration de la Ligue.

Qualités pratiques, services modestes et coutumiers dont ni lui ni personne ne s'exagérait le mérite. Mais n'est-ce pas l'histoire de tous les Français qu'un jour à l'improviste s'est abattue sur eux la plus épouvantable tourmente et que c'est ce jour-là qu'ils se sont découverts eux-mêmes?

Il faut les revivre, ces jours terribles et lugubres par où commença la grande épopée. Il faut se représenter surtout ces Français du Nord tels qu'ils furent — des témoins autorisés pourront nous le dire tout à l'heure — dans la grande cité qui eut à supporter la première ruée de l'ennemi.

L'heure n'est pas venue d'écrire ces pages sinistres. Rappelons-nous seulement la situation de Lille au moment de la reddition, en octobre 1914, et nous comprendrons ce qui se passa dans l'âme de Jacquet. Comme tous et plus que tous, bien entendu, il s'était voué dès la première minute à toutes les œuvres de secours d'extrême urgence, sans lesquelles toute une population risquait de mourir de faim. Mais bientôt il aperçut d'autres devoirs.

Il ne tarda pas à apprendre que, tandis que le gros de nos troupes, réduites à l'impuissance, partait pour les camps de prisonniers en Allemagne, un nombre (que je m'abstiens de fixer) d'officiers, de sous-officiers

et de soldats avaient résolu de se soustraire à la capitulation et à la captivité.

Résolution admirable, mais dont la seule pensée fait frémir !

Dans une ville occupée par l'ennemi — et avec quelle brutalité, avec quelle intensité d'espionnage, avec quelle étroite surveillance de jour et de nuit ! — comment cacher des combattants d'hier, dont chacun par cette témérité joue non seulement sa vie, mais la vie de ceux qui lui auront donné un asile clandestin ? Et là, il ne fallait même plus parler d'actes individuels de compassion, d'aide à un blessé, à un fugitif, à un évadé : c'est l'organisation de tout un système pour enlever sa proie au vainqueur, pour sauver en masse un groupe de soldats impatients de se battre.

Jaquet, homme de sens et d'expérience, n'eut pas de peine à mesurer la responsabilité qu'il allait encourir. Et il l'encourut. Il se fit l'âme du complot. Et, ce qui est prodigieux, le complot réussit.

Dispensez-moi, bien entendu, d'entrer dans des détails qui pourraient encore être dangereux. Mais nous pouvons nommer maintenant quelques-uns de ceux qu'il a sauvés. Au premier rang se place un officier supérieur de la garnison, qui est depuis longtemps dans les tranchées. Le commandant Caron a tenu à honneur d'écrire à la famille, d'écrire à l'autorité militaire : « Si depuis quinze mois, dit-il, j'ai eu le bonheur de pouvoir faire mon devoir au front, je le dois à l'héroïque dévouement de cet homme, qui lisait tous les jours devant sa porte l'affiche de la Kommandatur allemande :

« Tout habitant qui recèlera chez lui un militaire ou facilitera son évasion sera puni de mort. »

Nous pouvons nommer aussi, puisqu'ils ne sont plus, ceux avec qui Jacquet partagea pendant plusieurs mois les périls de cette société secrète. Ils étaient trois :

L'un, Georges Maertens, courtier en passementerie, pouvant circuler sous le couvert de sa profession, porte le nécessaire aux soldats épars dans diverses retraites, assure leur ravitaillement jusqu'au moment propice pour le départ et tient sans hésiter cette périlleuse comptabilité.

L'autre, adjudant au 5<sup>e</sup> territorial, faisant fonction de sous-lieutenant, Ernest Deconynck, s'est assez habilement déguisé pour pouvoir, sans éveiller les soupçons, préparer en détail pour chaque fugitif un plan d'évasion dont les moindres détails devaient être prévus.

Le troisième est un petit ouvrier belge, Verhulst, qu'on appelle surtout de son prénom Sylvère et qu'on prétend avoir été un peu braconnier, contrebandier, mais qui avait été, nous assure-t-on, étudiant à l'Université de Gand : dans tous les cas, il connaissait les passes de la frontière, et ce fut avec ce guide que plusieurs, officiers et soldats, parvinrent à traverser la Belgique et à regagner, par l'Angleterre, la France. Nous ne savons qu'un mot du petit Sylvère, mais il lui fait honneur. Comme les Allemands s'étonnaient qu'il n'eût pas été tenté par la forte somme si facile à gagner en livrant les conspirateurs, Sylvère répondit : « Vous ne me connaissez pas, je suis un soldat belge ; je me suis battu pour mon pays, je ne déshonorerai pas ma vie ».

Que l'association de ces quatre hommes intrépides ait pu déjouer la police allemande et braver les menaces du gouverneur Von Henrich pendant plus de six mois, on a peine à se l'expliquer. Il y a pourtant quelque

chose de plus étonnant, c'est que toute une suite d'opérations si extraordinairement dangereuses ait pu se pratiquer dans une maison ouverte où se faisait un débit de marchandises et pour ainsi dire en famille. Oui, la famille d'Eugène Jacquet, sa femme, ses quatre filles, dont deux tout enfants, son fils encore au lycée, savent tout ou à peu près. Sa fille aînée Geneviève, dans l'épanouissement de ses vingt ans, réclame comme un honneur de participer à l'œuvre paternelle. Elle copie et distribue les documents défendus, communiqués français, articles de journaux parvenus par miracle à Lille. Elle fit plus encore. Et ici laissez-moi reproduire une page empruntée au *Matin* : c'est un hommage bien dû au journal qui a fait connaître Jacquet à la France et au monde :

Le 11 mars dernier, à la tombée du jour, trois avions anglais survolent Lille, et en dépit de la furieuse canonnade dirigée contre eux, laissent choir des bombes sur le poste de T. S. F. dressé par les Allemands à la pointe de l'église Saint-Martin d'Esquermes.

Deux des avions purent, indemnes, regagner leurs lignes. Le troisième, soit accident, soit qu'il fût atteint dans ses œuvres vives, dut atterrir à la Croix-de-Pierre-de-Wattignies, aux portes mêmes de Lille.

En trombe, des automitrailleuses se ruent vers le point de chute. On y trouve l'appareil en flammes ; mais du pilote point de traces. On fouille toutes les maisons avoisinantes. Un bataillon déployé en éclaireur bat les buissons, explore les fossés à plusieurs kilomètres à la ronde. L'aviateur a disparu.

Pendant huit jours, rondes et patrouilles se multiplient. Espions et soldats rentrent bredouille.

Von Henrich est hors de lui. Qu'un ennemi — qui pis est, un Anglais ! — tombé du ciel, à pic, entre ses griffes, ait pu lui échapper, lui semble un comble.

Le 17 mars, une semaine après l'aventure, l'affiche qui suit est apposée sur tous les murs de Lille :

## A V I S

### DEUX AVIATEURS ANGLAIS

descendus le 11 mars dans le faubourg sud des postes ont pu jusqu'à présent se tenir cachés.

*La personne qui cachera ou qui aidera à cacher les aviateurs sera condamnée à la peine de mort et fusillée, et quiconque pourra nous donner des renseignements recevra une récompense en proportion des indications qui nous seront fournies.*

Signalement : taille 1<sup>m</sup>70 environ, paletot de cuir noir, pas d'armes ni autres effets d'équipement.

LE GOUVERNEUR.

Soit inexpérience, soit qu'elle fût insuffisamment rétribuée, von Henrich était à coup sûr fort mal renseigné par sa police. C'est à tort qu'on l'avait persuadé que l'appareil portait un observateur et un pilote. L'aviateur anglais était seul à bord. Et la taille du lieutenant Mapplebeck — c'était son nom — dépassait sensiblement le métrage que lui attribuait ce tout bienveillant et approximatif signalement.

Descendu à cinq heures et demie à la Croix-de-Pierre, à onze heures du soir le lieutenant Mapplebeck achevait tranquillement de souper et sirotait une tasse de thé au coin du feu chez M. Jacquet. En quelques heures, ce dernier était parvenu à savoir où s'était réfugié l'aviateur, et en grand mystère était allé le cueillir dans sa cachette de fortune pour l'amener à son foyer.

« Toute une quinzaine, le lieutenant Mapplebeck demeura l'hôte choyé et discrètement fêté de la famille. »

J'ajoute un détail de ménage qui vous fera voir avec quelle facilité les choses se passent dans cette maison : pour héberger le jeune Anglais, on lui dresse un lit dans le salon. Voilà des gens qui savent être héroïques avec simplicité !

« Pendant ce temps, le courtier en vins, aidé de ses amis préparait son évasion. Elle s'accomplit sans encombre le 28 mars. Sylvère Verhulst, le rusé colporteur, l'accompagna jusqu'à la frontière, et Millé Jacquet se fit un devoir, intrépidement, d'être son guidé pendant une partie du voyage.

— Je vous dois une visite de politesse, avait dit en souriant le jeune Anglais en prenant congé de ses hôtes. Nous ne tarderons pas à nous revoir...

Et fidèle à sa promesse, moins d'un mois plus tard, le 22 avril, à dix heures du matin, un avion aux couleurs anglaises, hardiment déployées, venait planer au-dessus de Lille et survoler fièrement la place de la République. Le pilote, avant de s'éloigner, laissa tomber trois grandes banderoles sur lesquelles on pouvait lire les lignes que voici :

22 Avril 1915.

*A Monsieur le Commandant  
des forces allemandes  
de LILLE,*

Le Lieutenant MAPPLEBECK présente ses respects au Commandant des forces allemandes de LILLE et a le regret de n'avoir pu faire sa connaissance pendant son doux séjour passé près de lui.

Signé : L. MAPPLEBECK.

Le commandant des forces allemandes faillit s'étrangler de rage.

Or, pendant un mois, le même avion, aisément reconnaissable, vint tous les soirs à cinq heures et tous les matins à quatre heures planer au-dessus de la même place, laissant tomber chaque fois les trois mêmes banderoles, sur lesquelles étaient inscrites les mêmes condoléances. Il tournait trois fois au-dessus de la place de la République, et quand il avait fait ses trois petits tours, sans plus de façon, il s'en allait...

Le lieutenant Mapplebeck s'est accidentellement tué au cours d'un vol d'expériences, en Angleterre, le 24 août dernier. »

Que l'autorité allemande ait eu l'œil sur ce courtier en vins, on n'en peut douter. Deux fois il fut arrêté, puis relâché. Mais la seconde fois, il était accusé, avec les deux députés Delory et Ghesquière, d'avoir fomenté une grève dans les usines réquisitionnées par les Allemands pour des usages militaires ; il ne fut remis en liberté que pour être inscrit sur la liste des otages.

C'est quelques jours après qu'il fut trahi : ne cherchons pas à en dire plus que Jacquet lui-même. Mais le fait, si humiliant qu'il soit, ne semble pas douteux. En un clin d'œil, le 10 juillet au matin, le commissaire militaire et les soldats envahissent le domicile de Jacquet, procèdent à une perquisition comme les Allemands savent les faire, et emmènent séparément le père et la fille. Celle-ci, à force de sang-froid, de fermeté dans ses réponses, embarrasse les policiers eux-mêmes qui la renvoient chez elle, tandis que Jacquet et ses complices, arrêtés presque en même temps par suite de la même dénonciation, sont incarcérés à Anvers. Ils y restent un mois au secret. Puis on les ramène à la citadelle de Lille et on instruit leur procès. Le 16 septembre, les quatre prévenus sont avertis qu'ils passeront le lendemain devant le conseil de guerre.



Le peu que nous savons de la séance, nous le devons à Mlle Geneviève, qui y fut citée comme témoin à charge et obligée d'assister à toute l'audience. Il semble bien que, malgré toutes les recherches, les Allemands n'ont pu obtenir d'aucun Lillois les indiscretions et les aveux qu'ils attendaient. Ils n'en avaient d'ailleurs pas besoin pour condamner des accusés qui ne niaient rien.

Jacquet — il n'y a que les esprits droits et les cœurs simples pour trouver de ces inspirations, — invité à parler, se borne à ces quelques mots prononcés d'une voix haute, avec un accent de calme et de sérénité :

« J'ai agi selon la loi de ma conscience, dans la plénitude de mes droits et de mon devoir de citoyen français. Je ne regrette rien de ce que j'ai fait, et je ne crains pas la mort. Je ne demande qu'une grâce : que la vie de mes compagnons soit épargnée. »

Mais, à leur tour, Sylvère, Maertens et Deconynck se lèvent et d'une même voix revendiquent leur large part de responsabilité :

« Nous avons accompli les mêmes tâches. Nous avons le droit à la même récompense : celle de mourir ensemble... »

Une quadruple condamnation à mort est la réponse du conseil de guerre. Le jugement porte que les coupables seront passés par les armes dans les fossés de la citadelle.

La sentence est rendue le 18 septembre à 8 heures du soir. Le lendemain, Mme et Mlle Jacquet voient l'ober-lieutenant avocat Meyer qui, au dire de Jacquet, a plaidé sa cause avec une éloquence émue. Il leur conseille d'aller trouver le gouverneur, de solliciter un recours en grâce. Le gouverneur, exactement

comme dans le cas de miss Cavell, soutient que l'empereur lui-même n'a pas à intervenir : mais il se pique de « chevalerie », c'est son mot, et il peint toute la kultur allemande : il transmettra la demande en grâce, mais sans retarder pour cela l'exécution !

C'est seulement le surlendemain 21 septembre, à 3 heures de l'après-midi, qu'un commissaire militaire, accompagné du commandant de la citadelle, vient donner connaissance aux quatre condamnés de l'arrêt de mort. Il sera exécuté le lendemain à 6 heures du matin dans les fossés de la citadelle.

A partir de ce moment, Jacquet ne pense plus qu'aux siens. Le citoyen a fini sa tâche, il ne reste plus que le père de famille. Et celui-ci peut maintenant donner libre cours à sa tendresse.

La seule faveur qu'il sollicite est d'être autorisé à voir ses enfants. On la lui accorde, à condition que ce soit pour quelques instants, et, détail bien allemand, en présence d'un officier, d'un sergent et de deux soldats.

Grâce à ces longues heures qui le séparent du supplice, il nous est donné, spectacle bien rare, de pouvoir lire à fond dans l'âme d'un homme qui va mourir et qui livre aux siens ses plus intimes pensées. Les trois lettres écrites par Jacquet dans cette soirée et dans cette nuit sont pour la famille un titre de noblesse à jamais sacré. Soyez pourtant remerciée, Madame, au nom de toutes les mères françaises, pour avoir consenti à nous livrer quelques lignes de cet incomparable testament. Sans effleurer l'intimité du foyer et sans froisser des délicatesses auxquelles nous ne voulons toucher qu'avec la plus pieuse réserve, laissez-nous vous dire qu'il est bon pour l'âme humaine, pour l'âme française en particulier, d'as-

sister à ces dernières heures d'un héros. Quelle leçon de simplicité, de modestie ! Quelle absence totale de pose et de déclamation ! La grandeur morale est d'autant plus belle quand elle s'ignore. La foi à l'idéal qui va s'affirmer par la mort n'a besoin ni de phrases ni de gestes.

Cet homme qui n'a pas eu un instant de défaillance, qui dans l'action a été jusqu'au bout du danger, du devoir et du sacrifice, à ce dernier moment il ne peut pas se défendre de mouvements de tendresse qui nous le font aimer plus encore.

Il commence sa lettre avec l'intention de relever le courage des siens, et il leur donne des raisons d'espoir et de consolation. Homme pratique, il songe à ce que l'Angleterre devra à la famille qui a sauvé son jeune aviateur. Mais tout à coup il s'interrompt :

« Pauvre femme, pauvres enfants, tous modèles d'amour, de dévouement, d'affection dont vous m'aurez donné des preuves jusqu'à la dernière minute ! Faut-il que je vous quitte quand vous auriez encore tant besoin de moi !

Toi, ma brave compagne, ma femme dévouée, qui m'as toujours pardonné mes emportements, je vais t'abandonner avec une charge de cinq enfants dont aucun n'est casé. Mais la nation sera là, les amis aussi et tu pourras dire que ton mari est mort face à l'ennemi ».

Puis, c'est le tour de chacun de ses enfants : conseils, tendresses, souvenirs, et un mot de son cœur de père pour chacun, pour chacune.

Il revient au souci des dernières recommandations :

« Funérailles civiles très simples, mes amis B... et D... te communiqueront mes dernières volontés que je te prie de vouloir bien faire respecter. »

Et puis, souvenir filial :

« Tu iras à Compiègne, porter avec Geneviève et les enfants

mes derniers baisers à ma mère chérie. Dis-lui que je suis mort sans forfanterie en brave, et que je n'aurai pas terni le nom de Jacquet si bien porté par mon père bien-aimé. »

Et là encore, il suit le flot de la pensée :

« Et ma chère Thérèse, pauvre enfant, elle n'a pas de chance, ses études sont interrompues. Elle perd son père juste au moment où il aurait pu lui être si utile. Mais cela ne fait rien, ma chérie : quand tu diras ton nom, cela te servira partout. Je l'espère du moins. »

Et il passe aux petites sœurs. Et pour toutes il invente une règle de morale pratique :

« Quand vous penserez que vous allez faire quelque chose que je n'approuverais pas si j'étais là, relisez mes lettres, relisez celle-ci. Et inspirez-vous de mes derniers conseils : vous les respecterez par amour et en souvenir de moi. »

Ne pensez-vous pas qu'à ceux mêmes qui doutent de l'efficacité de la morale laïque, celle de Jacquet ne paraîtra pas sans quelque valeur ?

Même ton, même mélange de noblesse et de familiarité dans les deux lettres de la nuit, car il veut passer la nuit avec ses chéris, à qui il sait si bien parler de tout ; mêmes détails de ménage, les petits cadeaux de souvenir qu'il destine à chacun, la revue complète de tous les noms de parents, d'amis, de camarades ; une admirable page de fermes conseils et de directions morales à son fils, se résumant en ce précepte stoïque : « Tu devras penser que tu remplaces ton père. Tu travailleras, et tu ne penseras à toi qu'après avoir assuré le sort de ta mère et de tes sœurs ».

Et comme pour rendre encore plus émouvant le caractère de ces lettres où l'émotion se cache, on y trouve un don merveilleux, dont ses compagnons

de captivité parlent sans cesse, la gaiété, le mot pour rire, la plaisanterie de famille comme au coin du feu :

« Pour la grâce, le gouverneur ne veut pas attendre la décision de l'empereur, mais cela ne fait rien : on ne meurt qu'une fois, et comme dit le Marseillais, cette fois-ci faudra bien qu'on la compte. Je te garantis que nous mourrons en braves, nous n'aurons pas les yeux bandés et serons fusillés ensemble debout. »

Il y a d'autres traits semblables : en les lisant on commence par sourire et à la réflexion on admire qu'un homme à trois heures de la mort ait cette liberté d'esprit.

C'était la veille de l'anniversaire de sa naissance, une fête de famille autrefois. Il y pense : « Je vais avoir, dit-il, un bel anniversaire demain. C'est un guignon : dans ma famille on ne dépasse jamais la cinquantaine. Ne fais pas comme moi, ma bonne femme chérie, vis pour tes enfants », etc.

Il raconte leur soirée, leur dernier repas, leurs entretiens pleins de bonne humeur, les adieux aux codétenus.

Et comme il n'oublie rien : « la clef de la valise est dans la pochette, ma lampe électrique sera donnée à un tel », et dix autres riens. Avec ce mot final : « Et que tout cela soit bien rangé et ne soit pas dispersé. »

Le matin approche. Il écrit encore :

« Voici l'heure fatale, nous allons mourir en braves, les Allemands tremblent de peur, nous avons vu des soldats pleurer.

Au revoir mes chéries, je vous donne une dernière fois à chacune et à mon cher Léon un gros, aimant, amoureux baiser.

Adieu, adieu mes belles enfants.

Adieu ma chère Jeanne, adieu.

E. JACQUET. »

Et il a encore le temps de crayonner sur une dernière page :

« Cinq heures et demie du matin. Nous sommes prêts. Nos exécuteurs vont arriver. Au revoir. »

Et, au départ, il écrit au revers d'une photographie de ses enfants ces derniers mots :

CITADELLE DE LILLE

22 septembre 1915.

*Ma bien chère femme,  
Mes très chères enfants,  
Au moment de partir pour le poteau d'exécution, j'embrasse une dernière et suprême fois votre image adorée.  
Mon dernier baiser déposé du fond de mon cœur pour vous. Adieu !  
Vive la France !*

E. JACQUET.

Comment ils sont morts tous les quatre, nous le savons par l'ordre du jour du général Joffre qui parle ainsi de Jacquet : *il est mort en héros, les mains libres, sans bandeau, en criant : vive la France, vive la République.*

Nous le savons par la lettre de l'avocat allemand à Mme Jacquet :

Lille, 22 septembre 1915.

Madame,

*Je regrette beaucoup qu'il n'était pas possible d'implorer la grâce de l'empereur, parce que le gouverneur a décidé que l'exécution ne devait pas être différée.*

*Avec cette décision du gouverneur formellement inattaquable, tout était perdu pour votre mari et ses compagnons.*

*J'étais présent à l'exécution du jugement. Peut-être ça peut consoler vous et vos pauvres enfants en quelque part quand je vous communique que les quatre condamnés sont morts en héros, surtout*

notre mari. Il est tombé et mort avec le cri : « Vive la République ! » fortifié avec la sincère conviction qu'il était un martyr de son patriotisme.

Tous les présents, officiers et soldats, étaient unanimes dans l'admiration de la bravoure des quatre condamnés.

Le corps de votre mari est mis dans un cercueil et enterré provisoirement dans la citadelle.

Après quelque temps on vous donnera le droit de l'enterrer où vous voudrez.

Permettez-moi, Madame, l'expression de ma condoléance sincère.

MEYER,

docteur en droit, avocat, oberleutnant.

Le *Matin* ajoute : « C'est peut-être la première fois, depuis bientôt deux ans de guerre, que la noblesse d'âme française arrache à nos ennemis un aveu aussi net, et que leur raideur s'incline devant l'héroïsme des nôtres. Retenons cet hommage dont, sinon la qualité, la rareté du moins fait le prix. »

Et maintenant, il nous reste à conclure :

Pourquoi la Ligue a-t-elle pris l'initiative de cette réunion ?

D'abord, n'est-ce pas un devoir, dans chaque famille, d'honorer ses morts ? Cela ne veut pas dire que l'on songe à les mettre à part en une sorte de culte égoïste. Ce serait bien mal comprendre leur vie et leur mort que de vouloir isoler, sous prétexte d'honneur, ceux qui ont mis leur honneur à vivre et à mourir ensemble, n'ayant qu'une âme : l'âme de la France. Relisons pieusement la page qui nous est chère dans le *Livre d'Or*, mais ne la séparons pas des autres. Impie, qui, pour mieux garder la page, déchirerait le Livre.

Nous avons une autre raison.

Il nous plaît de montrer à l'œuvre, à côté des croyants de toutes les religions, un croyant à la religion du Bien tout court.

Hier, nous rendions hommage à la chrétienne miss Cavell. Il est juste que nous en fassions autant pour le libre-penseur Jacquet. Ou plutôt, et mieux encore, le tragique épisode de Lille nous montre en raccourci ce qui s'est reproduit en grand dans tous les rangs de l'armée française. Dans ce petit groupe de braves étroitement unis jusque dans la mort, il s'en trouve un qui demande un prêtre, les autres non. Et cette différence même ne les sépare pas. Nul n'a songé à cacher sa conviction, pas plus qu'à juger celle des autres.

Jacquet dit simplement à sa femme que l'un des quatre a demandé un prêtre. Il ajoute : « le curé ne vient pas pour nous. Dis-le bien aux amis, nous trois nous voulons mourir en laïques, athées convaincus. Dis-le bien à tous. »

Athées ? Est-ce que cela ne vous rappelle pas le mot de cet homme d'église : « Il y a des athées qui feraient croire en Dieu », et il ajoutait : « comme il y a des dévots qui en feraient douter ».

Pour moi, je salue dans la réunion de ces hommes divers par ailleurs, semblables par l'héroïsme, l'image même de cette « Union Sacrée » qui s'affirme dans la prison comme dans les tranchées, devant le peloton d'exécution aussi bien que face à l'ennemi. Forme nouvelle et supérieure de la conscience humaine, spectacle moral d'une extraordinaire beauté et que cette guerre nous a rendu familier. Voulez-vous vous en faire une idée ? Voulez-vous le voir tel qu'il fut à Lille, comme partout ? Ce n'est pas moi qui vous le peindrai. J'aime mieux en emprunter la description à une lettre parue hier, et qui semble d'au-



tant mieux faite pour cette réunion qu'elle est signée d'un député du Nord.

En voici quelques lignes :

« Jamais guerre n'a mêlé les hommes comme celle-ci, jamais guerre n'a jeté à l'avant, côte à côte, sous l'obsession du même péril, dans l'accomplissement du même devoir, pendant des mois et des années, toutes les conditions, toutes les convictions, toutes les opinions, toutes les religions !....

Que leur restera-t-il de cette grande mêlée ?

Une chose, du moins, poursuit l'auteur, survivra certainement dans l'âme de tous. Ils croiront à la bonne foi des uns et des autres. Ils auront appris, durant ces longs jours d'épreuve — non pas la tolérance, non pas la neutralité — mots qui n'ont pas de chance de succès en France, et qui ne doivent pas en avoir. On tolère un mal qu'on ne peut pas éviter ; on est neutre quand on n'a pas le courage de prendre parti....

Ils auront appris, nos soldats, non pas, je le répète, la tolérance ou la neutralité, mais, ce qui est tout autre chose — le respect — le respect des convictions et des pratiques d'autrui. Et une augmentation de respect est forcément une augmentation de religion.

Ils auront vu des manifestations rituelles très variées, et très sincères, et partant d'un bon fonds, et dominant la vie, et la dirigeant vers l'idéal.

Ils auront vu des protestants d'une incontestable gravité chrétienne, des incrédules apparents, pour qui la Déclaration des Droits de l'Homme — fleur du plus pur Evangile — est une sorte de Credo —, des superstitieux qui à travers des rites bizarres poursuivent le mystère et trouvent le divin.

Ils auront vu des prêtres catholiques ouvrir leurs Eglises à des anglicans pour qu'ils n'aient pas à célébrer leur office les pieds dans l'eau d'une prairie. L'Eglise est l'hôtellerie du Bon Samaritain.

Ils sauront que tout ce qui est de bonne foi est un échelon pour l'ascension des âmes, et que là est le point de départ de toute honnêteté, de toute moralité, donc de toute religion. Et

ils reviendront chez eux, disposés à respecter ce qui émane de la conscience.....

Leur religion sera telle que le Christ a voulu qu'elle soit, quand il a dit : « Le temps est venu où il ne faut pas aller ici ou là pour adorer, mais où l'on adore vraiment bien quand on adore en esprit et en vérité ».....

Il y avait deux Belgique : la libérale et la catholique. Il n'y en a plus qu'une. La bonne volonté dans le sacrifice les a confondues. Est-ce à dire que les catholiques se sont diminués ? Pas le moins du monde. Ils sont moins cléricaux ; ils sont plus chrétiens. Moins de politique, plus de religion : les voilà plus grands. Il y avait deux jeunesses en France : la jeunesse des écoles publiques et celle des écoles privées. Il n'y en a plus qu'une : celle qui meurt en chantant, celle qui vivra en se dévouant. Une bonne volonté commune a fait la paix.

Je la salue et ne forme qu'un vœu : qu'elle soit durable ! »

Cette lettre est signée d'un député du Nord, du maire d'Hazebrouck : de l'abbé Lemire. Et la lire ici, n'était-ce pas le plus bel hommage que nous pouvions rendre à la mémoire de Jacquet ?

Ajoutons enfin que la conclusion de cette lettre nous mène à la dernière et profonde raison de notre présence ici.

Nous venons saluer un exemple de plus de la grande idée française : il n'y a pas deux héroïsmes : l'un, militaire ; l'autre, civil.

Ce qui fait que la France est la France et ce qui fait qu'elle vaincra, c'est que nos soldats ont une âme de citoyen, et nos citoyens une âme de soldat.

L'heure et le lieu, les formes, les circonstances du dévouement varieront, mais il n'y a qu'un dévouement. Et il n'est ni l'élan aveugle, ni le reflexe instinctif. Il est, par-dessus tout cela, la claire vue d'un idéal, la notion lumineuse d'un but qui vaut le sacrifice.

Nous savons pourquoi nous nous battons. Et

nous pouvons le dire, nous, sans ambages, tandis que l'Allemagne, quand elle entreprend de justifier ses prétentions monstrueuses à l'hégémonie universelle, est obligée de recourir à un mysticisme extravagant : il faut qu'elle se donne comme le peuple élu tout exprès pour organiser l'humanité à la prussienne.

Nous, du moins, il nous est facile d'exposer tout haut toutes nos ambitions. Nous voulons la liberté pour tous, hommes et peuples, petits et grands, parce qu'ainsi le veut le droit naturel dicté par la raison. Et nous versons notre sang non pour devenir les maîtres du monde, mais pour aider le monde à n'avoir pas de maîtres.

Idéalisme et chimère, s'écrient les savants de Berlin. Mais le monde en juge autrement ; et quand il voit cette chimère transfigurer tout un peuple jusqu'à le faire vivre en plein sublime, quand il voit cet idéalisme faire le tour du monde et rallier après un siècle au drapeau de la Révolution française les drapeaux de tant de monarchies converties enfin aux droits de l'homme et au droit des peuples, le monde se prend à réfléchir, il se demande de quel côté est la vraie force et la vraie grandeur, il s'aperçoit qu'il ne peut pas se passer de la France.

Voilà comment, si humble que soit leur rôle, les quatre fusillés de la citadelle de Lille vont rejoindre l'immortelle phalange des héros qui, devant Verdun, à cette heure même, gagnent la cause de la France devant l'humanité.

## Discours de M. Lebas.

Le maire de Roubaix, récemment rapatrié avec MM. Jacomet et Werquin, a vécu de nombreux mois parmi nos malheureux compatriotes restés sous la botte allemande.

Leur situation est terrible. M. Lebas, avec une prudence que chacun comprend, expose le régime prussien dans les pays envahis (réquisition des usines, de toutes les matières premières, de la plus grande partie des vivres). On devine le problème angoissant qui se posa aux administrations municipales pour le ravitaillement des populations. Problème qui ne fut résolu en partie que grâce au Comité hispano-américain, dont l'œuvre est admirable, à un Comité hollandais et à une certaine tolérance apportée par l'autorité allemande après d'énergiques protestations des municipalités françaises.

Pour indiquer les souffrances endurées par nos compatriotes des pays envahis, M. Lebas cite quelques chiffres. A Roubaix, il n'y a plus de bière, ni de vin ; on n'y boit que de l'eau. La minime quantité de lait qu'on peut se procurer est réservée aux petits enfants et aux vieillards. La viande et le lard sont rares : on les paie 10 à 12 francs le kilo. Le beurre se vend 23 francs le kilo, le sucre 2 fr. 50, le fromage 8 francs. Les œufs coûtent 0 fr. 50 la pièce, les pommes de terre 65 francs les 100 kilos.

Naturellement, les municipalités doivent distribuer des secours considérables. Celle de Roubaix distribuait, dans les premières semaines de l'invasion, de 120 à 130.000 francs par semaine aux chômeurs. Maintenant, c'est bien pire !

Malgré les souffrances endurées, malgré la propagande de démoralisation tentée par *la Gazette des Ardennes*, journal que les Allemands rédigent en français, la population ne se décourage pas. Elle ne cesse d'espérer en la victoire des Alliés. Lorsque les vitres tremblent au fracas des obus, nos compatriotes ressentent comme de la joie dans l'espoir de la libération prochaine.

Cette confiance se manifeste par une attitude de résistance à outrance. L'ennemi se venge en prenant des otages : M. Jacomet, procureur général de Douai ; M. Trépont, préfet du Nord ; le maire de Saint-André, ont été, comme lui-même, emmenés

en captivité. Malgré tout, la résistance continue. L'ennemi réquisitionne les usines, et veut obliger les ouvriers à travailler pour eux : les ouvriers ne se présentent pas.

Les populations des régions envahies sont dignes des héros qui, tels Jacquet et ses trois amis, sont morts pour la Patrie !

### **Discours de M. Werquin.**

Remplaçant M. Ch. Debierre, sénateur du Nord, M. Éd. Werquin parle ensuite au nom du Comité des réfugiés du Nord.

Il a assisté au bombardement de Lille, à l'incendie qui a dévoré une partie de la ville. Il évoque le spectacle affreux des femmes, des enfants, fuyant dans la nuit les maisons en feu. Il a éprouvé le serrement de cœur ressenti par tous nos compatriotes lillois à la vue des soldats prussiens défilant au pas de parade ou quand ils entendent les cloches de leurs églises sonner les « victoires » ennemies. Mais il a connu aussi la joie d'entendre le canon allié.

Avant son départ pour les camps de prisonniers d'Allemagne, il a vu Jacquet passer dans les rues de Lille, encadré par les soldats du kaiser. Aussi loin qu'il a pu, il l'a suivi, ne se doutant pas qu'hélas ! il ne le reverrait plus. En termes émouvants, il décrit quelle nature loyale, généreuse, décidée à tous les sacrifices, était Jacquet et quel ascendant, grâce à sa bravoure tranquille, il avait sur ceux qui collaborèrent avec lui dans l'œuvre héroïque qui les conduisit à la mort.

### **Discours de M. J.-B. Morin.**

M. J.-B. Morin, député du Cher, est délégué par le Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Il a connu Jacquet. Dans la fermeté de ses convictions, Jacquet, dit-il, était l'homme le plus respectueux des convictions des autres. Quand il adhérait à une œuvre, il s'y donnait tout entier. Sa mort prouve qu'il ne reculait pas devant les conséquences extrêmes du dévouement aux causes qu'il embrassait.

On a dit tout à l'heure qu'avant de tomber sous les balles

ennemies, il avait prononcé une parole de pardon. Eh bien ! qu'il nous excuse : nous avons des comptes terribles à régler avec ses bourreaux. Je suis de ceux qui croient encore que l'avenir de l'humanité est dans les œuvres de paix. C'est justement pourquoi j'estime (je ne parle ici qu'en mon nom personnel) qu'il faudra faire payer chèrement aux auteurs de la guerre atroce le sang qu'ils ont fait couler à flots. Nous ne pourrons faire la paix avec une nation qui a déchiré les traités que quand, par un acte politique, attendu de nous, ils se seront montrés dignes de l'indépendance, en reniant] et en chassant leurs maîtres actuels,

## Discours de M. Jacomet

MESDAMES, CITOYENS,

Qu'ajouterais-je aux paroles éloquentes et si émouvantes que vous venez d'entendre?.....

Dans cette grande assemblée, tous nos cerveaux pensent, tous nos cœurs sentent de la même façon ; et il m'aurait suffi, confondu dans la masse, d'être une simple unité éparse, mais vibrant fortement dans le concert de profonde admiration qui s'élève de toutes parts vers celui dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire dans une magnifique apothéose.

Pourtant, je ne puis oublier que j'exerce une haute magistrature dans la région du Nord, encore souillée par la présence de l'envahisseur.

Après le geste violent qui m'a chassé de mon siège et jeté, pendant onze mois, dans les prisons allemandes, je suis et je reste le Procureur général de ce ressort où Jacquet, en sacrifiant sa vie pour son pays, nous a donné, en face de l'ennemi, le réconfortant exemple de toutes les vertus civiques et du patriotisme le plus pur, — du patriotisme poussé jusqu'aux dernières limites de l'héroïsme.

Ce sont ces grandes choses que je devais, à mon tour, exalter devant vous.

En dehors des champs de bataille où nos soldats augmentent, chaque jour, le patrimoine séculaire de la gloire nationale, il y a de bons citoyens qui, sous la poussée brusque des événements et entraînés, en quelque sorte, par eux, trouvent rapidement une belle mort. Une minute suffit parfois à les ériger au rang des héros et la cité reconnaissante incline respectueusement ses palmes d'or sur leurs tombes fleuries.

Jacquet a fait mieux encore : ce qui caractérise, ce qui élève, ce qui agrandit le rôle sublime joué par lui, c'est que, dès les premiers temps de l'invasion allemande et pendant plusieurs mois, il a vu froidement son devoir, il a conçu et exécuté méthodiquement son plan d'action pour aider, assister, reconforter et, souvent, arracher aux pires brutalités ses malheureux concitoyens qui ont connu, comme nous, les angoissantes épreuves de l'occupation. Puis, à certaines heures tragiques, il a, en employant ses meilleurs efforts et avec une superbe audace, conservé aux armées de la République ou de nos alliés des soldats, des officiers, des aviateurs que la fatalité du sort aurait irrémédiablement livrés à l'ennemi.

Et tout cela, il l'a fait simplement, tout naturellement, parce qu'il était imbu de cette saine morale et de cette haute philosophie qui lui montrait le devoir à travers les liens de la solidarité sociale poussée jusqu'au sacrifice suprême ; — n'est-ce pas là la plus solide armature de la Patrie ?

Enfin il a accompli son devoir quels qu'en fussent les risques, car il savait que, chaque jour et à tout instant, sa vie était exposée aux plus grands dan-

gers. Il ne se dissimulait pas que son dernier acte de bravoure pourrait n'être séparé du poteau d'exécution que par les courtes et irritantes formalités d'un jugement rendu par des hommes sans pitié et dont il connaissait d'avance le terrible dispositif.

C'est soutenu par d'aussi nobles sentiments que Jacquet est tombé le 22 septembre 1915, à la manière des héros, sous les balles allemandes, à côté de trois courageux camarades, qui ont éprouvé le même sort, comme ils partagent aujourd'hui la même gloire.

Comment s'étonner, dans ces conditions, du calme stoïque et de la mâle dignité avec laquelle Jacquet a envisagé et subi la mort? Il a su si bien mourir, qu'il a forcé le respect et l'admiration de nos ennemis eux-mêmes.

Je ne sais rien de plus émouvant que les lettres écrites de sa prison la veille et jusqu'à la dernière heure qui a précédé l'exécution de la sentence capitale.

Sa grande âme et son cœur généreux nous apparaissent dans toute la transparence d'un pur cristal. Ils se reflètent puissamment dans ces lignes qui sont le véritable testament d'un héros.

Il pense à la France, à ses amis, aux idées qui leur sont chères. C'est pour elles que, toujours debout sur la brèche, il a combattu jusqu'à la fin de sa vie.

Il envoie, dans des termes touchants, le dernier baiser filial à sa vieille mère restée seule à Compiègne et qu'il ne reverra plus. Pauvre mère, mais aussi bienheureuse mère, pourrait-on dire, car n'a-t-il pas mis sur ses cheveux blancs un de ces radieux effets de lumière dans lesquels excellent les bons peintres et qui sont aussi sur la palette des héros?

Il adresse, avec une tendresse infinie, ses suprêmes



recommandations à sa vaillante femme, à ses enfants adorés, à Léon, à Thérèse et surtout à leur grande sœur aînée Geneviève, cette admirable Geneviève qui est deux fois sa fille et par les liens du sang et par une complète adaptation morale au caractère, à l'esprit, à toutes les convictions d'un tel père, dont les traditions ne seront jamais perdues parmi les siens, quelque lourd qu'en soit l'héritage.

La Nation n'oubliera pas la dette contractée envers la famille de celui qui est mort pour elle.

L'histoire de Jacquet sera une parfaite leçon de patriotisme proposé comme exemple aux enfants de nos écoles.

Son nom restera inscrit au livre d'or de la France ; il occupera, parmi les plus belles, une des meilleures places dans les annales de la vieille cité Lilloise ; et, lorsqu'au lendemain de la victoire définitive, nous dresserons la longue liste de nos martyrs et le riche inventaire de toutes nos gloires, l'admiration et la reconnaissance de ses concitoyens demeureront fidèles à Eugène Jacquet, dont je viens d'évoquer devant vous la grande figure. Au cours des graves événements que traverse aujourd'hui le Pays, il était bon, il était réconfortant d'y fixer ses yeux et d'y attacher son cœur. Je m'incline respectueusement, bien bas devant elle, comme on salue le drapeau qui passe....

---

Au nom de la Section du 4<sup>e</sup> arrondissement de la Ligue, qui a organisé cette magnifique manifestation, M. Mertz adresse ses remerciements aux orateurs et aux auditeurs venus si nombreux rendre à Eugène Jacquet un hommage digne de lui.

## Pour les Réfugiés

---

La Ligue, qu'aucune des questions importantes posées par la guerre ne laisse indifférente, avait déjà, on se le rappelle (voir *B. O.* 1915, p. 405), exprimé l'avis, fortement motivé, qu'une réparation intégrale était due aux réfugiés pour les dommages matériels qu'ils avaient subis à cause de la guerre.

Dans une grande réunion tenue, le 26 mars 1916, à la Salle des Fêtes de la Mairie du X<sup>e</sup> Arrondissement, elle a examiné dans son ensemble le problème soulevé par la situation des réfugiés.

Près d'un millier de personnes, parmi lesquelles un grand nombre de compatriotes des pays envahis, avaient répondu à son appel.

MM. Ferdinand Buisson, Henri Guernut, Deguise, député de l'Aisne, Marin, député de Meurthe-et-Moselle, André Gouguenheim, secrétaire de la Fédération des Ardennes de la Ligue des Droits de l'Homme, Mme Léon Brunschvicg, secrétaire générale de l'Union pour le Suffrage des Femmes, ont été entendus et chaleureusement applaudis.

Le président de la section de la Porte-Saint-Denis de la Ligue, M. Toustou, qui ouvre la réunion, donne aussitôt la parole à M. Ferdinand Buisson.

---

### Allocution de M. Buisson

Une fois de plus, remarque M. Buisson, la Ligue a voulu réunir les personnes que préoccupe la solution de l'un des problèmes les plus terribles posés par la guerre.

Ce problème ne s'était jamais présenté si tragique depuis les temps de la barbarie. La savante Allemagne a traité les populations de Belgique et du Nord de la France avec une sauvagerie inouïe. Des familles entières (hommes, femmes, enfants, vieillards), malgré la loi universelle de la guerre qui les avait

préservées jusqu'ici, ont été meurtries, pillées, violentées. Quelques-unes ont fui.

Comment la mère-patrie devait-elle les accueillir, ces exilés ? Elle a, vis-à-vis d'eux, contracté une dette nationale sacrée. Des comités se sont constitués, la Ligue des Droits de l'Homme, d'autres groupements font des efforts pour venir en aide à nos malheureux compatriotes chassés de leurs foyers.

Mais les difficultés sont nombreuses. Nous allons examiner non les besoins, que nous connaissons, hélas ! des réfugiés, mais les remèdes à leur situation. Le miracle qu'il faut accomplir, c'est de donner à ces compatriotes un asile, des secours, et de leur faire accorder une juste réparation des dommages qu'ils ont subis et que nous aurions subis nous-mêmes, s'ils n'avaient pas été là pour nous faire de leurs corps un bouclier.



## Discours de M. Deguise

Le député de l'Aisne rappelle l'action de la Ligue avant la guerre, son œuvre considérable depuis, notamment ses interventions en faveur des réfugiés.

A côté des groupements régionaux, dont la besogne est d'étudier dans le détail les moyens de réorganiser plus tard les pays envahis, il est bon qu'une association nationale comme la Ligue rattache cet effort à des principes généraux et montre le devoir de solidarité de tous les Français.

M. Deguise cite la page douloureuse et sublime dans laquelle Lamennais décrit la situation de l'exilé et où revient plusieurs fois ce *leit-motiv* : « L'exilé partout est seul ». Hélas ! quand sa pensée et son cœur se portent au loin, vers la petite patrie, où il a laissé des êtres chers, le réfugié, en dépit du bon accueil dont il est l'objet, ressent tristement que, comme l'exilé, il est seul.

Dès le début, c'est sous la forme d'allocation qu'on est venu au secours du réfugié, assimilé à celui qui a son soutien aux armées. Comment cette allocation est-elle répartie ? Quels abus

a-t-elle fait naître ? Pour quelles raisons l'a-t-on supprimée parfois ?

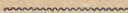
Quelques réfugiés, moins malheureux, ont tout d'abord vécu sur les quelques fonds qu'ils avaient pu emporter ; quand, leurs réserves épuisées, ils prétendirent à l'allocation, des difficultés leur furent souvent opposées !

A d'autres les commissions ont supprimé l'allocation, parce que le chef de famille avait eu le mérite de chercher et de trouver un peu de travail, presque toujours, du reste, fort mal rétribué. Il a fallu batailler pour obtenir que l'allocation fût non une prime à la paresse, mais une prime au travail. Car il importe de conserver le moral des réfugiés, de ne pas briser les ressorts d'énergie indispensables plus tard pour la reconstruction de la cité.

La guerre, si elle a suscité des dévouements et des héroïsmes, a fait apparaître aussi l'envers de certaines âmes. C'est l'exploitation de la femme réfugiée, qu'on emploie comme bonne et qu'on fait travailler sans salaire, parce que « c'est la guerre », et à qui les commissions refusent l'allocation. M. Deguise cite plusieurs autres exemples douloureux pris dans les dossiers de la Ligue des Droits de l'Homme, dans les siens et dans ceux des comités de réfugiés.

Il dit aussi l'insuffisance d'égards de l'administration française vis-à-vis des rapatriés, amenés à établir des comparaisons fâcheuses avec l'accueil qu'ils ont reçu en Suisse à leur passage. C'est plus qu'une faute qui est commise quand, à leur arrivée en France, on parque ces malheureux dans des locaux qui sont loin d'être confortables.

Notre devoir est de prouver par des actes notre sympathie à tous ceux qui ont dû fuir leurs foyers. En donnant aux réfugiés qui se battent la consolation de savoir que les leurs ne souffrent pas trop matériellement, nous ferons œuvre patriotique et nous faciliterons la continuation de l'union sacrée entre tous les Français après la guerre.



## Discours de M. Marin

Pour les vivres et le vêtement, constate M. Marin, député de Meurthe-et-Moselle, les efforts de l'Etat et des œuvres privées ont pu, malgré d'assez graves lacunes, satisfaire aux besoins des 800.000 réfugiés. Mais la question du logement n'est pas encore résolue.

Rien n'avait été prévu. On ne croyait pas que la guerre durerait tant. Les réfugiés les plus pauvres ont été parqués dans de grands bâtiments abandonnés. Les moins pauvres ont trouvé difficilement des logements incommodes, et à des prix exorbitants.

Contre les uns et les autres se sont coalisés l'égoïsme des propriétaires d'immeubles et la paresse de l'Administration. On soupçonne l'effet produit sur leur santé, sur leur moral, sur le moral aussi des permissionnaires reçus par leur famille dans un dortoir, une mansarde, ou une écurie.

MM. Revault, Ceccaldi, Couesnon, dans une proposition de loi qu'ils ont déposée à la Chambre, sont obligés de constater que rien n'a été fait pour remédier à cette situation lamentable. Il y a urgence à agir. Les réfugiés doivent avoir un logement décent, ressemblant tant bien que mal au foyer détruit. Quand on ne peut pas le leur donner en nature, qu'on le leur donne sous forme d'allocation de loyer ou de prêt d'honneur ! Et qu'on ne craigne pas de réquisitionner les locaux séquestrés !

Les œuvres privées sont impuissantes. C'est à l'Etat à agir.

La Ligue des Droits de l'Homme nous aidera à obtenir d'urgence l'intervention de l'Etat.

---

## Discours de Mme Léon Brunschvicg

Mme Léon Brunschvicg a mérité la reconnaissance de très nombreux réfugiés, qui ont trouvé, grâce à elle, un logement et des meubles.

En janvier 1916, elle a accompagné, chez M. Malvy, une

délégation qui portait au Ministre de l'Intérieur les vœux des réfugiés, tels qu'ils avaient été formulés dans une réunion sous la présidence de M. Ferdinand Buisson. M. Malvy a déclaré qu'une loi lui donnant le droit de réquisitionner des logements était inutile : le Gouvernement a ce droit, il n'a besoin que de crédits. Une enquête est ouverte pour trouver des logements vacants à donner aux réfugiés. Mme Brunschvicg exprime l'espoir qu'elle aboutira avant la fin de la guerre.

Actuellement, il y a une personne, une seule — elle est de la Préfecture de Police —, qui dispose à son gré des logements. Sa bonne volonté n'est pas douteuse. Mais il semble qu'il vaudrait mieux confier ce pouvoir à une commission.

Il faut que la Ligue demande qu'on fasse vite, et que les réfugiés se remuent.

---

### Discours de M. Henri Guernut

Les orateurs précédents ont dit l'œuvre accomplie ou à accomplir en ce qui concerne les secours pécuniaires et le logement dus aux réfugiés. Pour cette œuvre, le concours de la Ligue, qui est du reste intervenue souvent, est acquis. Mais ce n'est là qu'une partie de sa tâche.

Ce qui l'inquiète, c'est l'avenir, ce qui la préoccupe, c'est d'assurer aux réfugiés, après la guerre, les réparations nécessaires. Cette réparation est juste et opportune ; de plus, elle est conforme aux principes républicains.

Où serait la justice, si, pendant que des régions s'enrichissent, d'autres, celles de la frontière, devaient être périodiquement envahies et ruinées ? Les réfugiés ont tout perdu, et plus que le nécessaire : reliques de famille, coins d'intimité, tout cela ne pourra, hélas ! leur être rendu. C'est bien le moins qu'on leur restitue ce qui se remplace. A la Ligue, nous sommes convaincus qu'une réparation presque entière leur sera accordée.

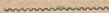
Le Gouvernement mettra d'accord ainsi le sentiment de la justice et l'intérêt public. On nous a accusés, parfois, nous ligueurs, d'être des révoltés. Nous sommes, au contraire, des hommes d'ordre. C'est parce que nous avons la passion de

l'ordre que nous réclamons pour nos compatriotes des pays envahis la totalité de leurs droits. Le Gouvernement sait que le sentiment des injustices subies porte quelquefois les hommes à des extrémités fâcheuses : il voudra les épargner à notre pays.

Dans une société aristocratique, où l'Etat est fondé sur l'inégalité, les concessions que les événements arrachent aux puissants apparaissent comme une aumône, qui abaisse celui qui la reçoit, et rehausse à ses propres yeux celui qui la donne. Dans une démocratie, il en va autrement. Tous les citoyens sont égaux ; ils sont tous solidaires. Dans les malheurs publics, ceux qui ont plus donnent à ceux qui souffrent, et en le faisant ils acquittent une dette.

Voyez, en effet, comment le même problème a été résolu autrefois. Le Directoire, la Restauration, pouvoirs oligarchiques, ont donné des secours ; la troisième République, en 1871, régime incertain, adopta une solution moyenne, accordant la réparation seulement pour les dommages causés par nos troupes. Mais la Convention, pouvoir démocratique, avait, elle, par la loi du 14 août 1793, proclamé la responsabilité nationale, considérant que la réparation était une restitution. Eh bien ! ce qu'a fait la République de 1793, la République le fera en l'an 1916. Jamais la France ne fut plus unie et indivisible. Tous ses fils, sans distinction de classes ou d'opinion, sont aux armées, défendant la même cause, le même sol, parce que tous estiment que, s'il y a dix départements occupés, c'est la France entière qui est envahie.

Courageuse dans l'épreuve, la France sera généreuse dans la réparation. Vous avez la plus sûre des cautions, s'écrie M. Guernut, aux applaudissements de la salle, où les réfugiés sont en grand nombre : le crédit moral de tout un peuple qui n'a jamais renié sa signature et qui, en fondant la République, a déclaré la Nation solidaire. Et si jamais, par impossible, quelques-uns cherchaient à lésiner, ayez confiance, la Ligue des Droits de l'Homme rappellerait votre créance, en montrant vos titres. Il y a contrat. Vous pourrez passer au guichet avec la fierté de citoyens qui revendiquent un droit.



## Discours de M. André Gouguenheim

Après avoir rendu hommage aux parlementaires, tels MM. Deguise et Marin, aux groupements, comme la Ligue des Droits de l'Homme, aux juristes, comme MM. Barthélemy et Géze, professeurs à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, qui, soit par leur action, soit par leurs écrits, défendent le droit des réfugiés, M. André Gouguenheim, secrétaire général de la Fédération des Ardennes de la Ligue des Droits de l'Homme, expose l'historique de la question des dommages matériels de guerre.

Il rappelle les discussions auxquelles se livra l'Assemblée nationale en 1871, lorsque cette question se posa devant elle : deux thèses étaient en présence, celle du droit à la réparation intégrale et celle du secours. Ce fut celle-ci qui l'emporta. Il faut remonter jusqu'à la Révolution française, en 1793, pour trouver affirmé par l'Etat le principe d'une réparation équitable.

Quant à la jurisprudence, le Conseil d'Etat, jusqu'en 1896, s'était toujours opposé à admettre la responsabilité de l'Etat. A cette époque, ce haut tribunal administratif renverse la théorie qu'il avait jusqu'alors admise, et affirme la responsabilité de l'Etat dans certains cas, et en particulier dans celui qui nous occupe. La guerre n'est pas pour l'Etat un cas de force majeure, car il peut se dérober à la guerre : moralement, il ne doit pas capituler, certes ; mais il le peut. Et, s'il ne le fait pas, il engage sa responsabilité. Les pays envahis ont retenu le flot de l'invasion, ils ont facilité la mise en œuvre des moyens de défense nationale. Ils ont été la caution de la gloire de demain : ils ont une créance.

Pourtant, en dépit des principes du droit nouveau, les réfugiés et les sinistrés n'ont pas encore cause gagnée. Le Gouvernement a fait voter, le 23 décembre 1914, un crédit de trois cent millions ; mais il a fait dépendre la réparation des capacités financières du pays.

N'exagérons pas toutefois la portée de cette restriction. Nous avons des raisons de croire que, contrairement à l'habitude, il sera cette fois accordé plus qu'il n'a été promis. Deux avant-



projets ont été votés par la Commission des dommages de la Chambre des Députés, l'un en septembre, l'autre en octobre 1915 ; ce dernier constitue une amélioration en faveur des réfugiés par rapport au premier. Certes, l'un et l'autre sont loin de nous donner satisfaction complète. Il y a lieu d'espérer, ajoute ironiquement l'orateur, qu'un troisième avant-projet apportera la solution équitable.

M. André Gougenheim indique les quelques précisions qui devraient être inscrites dans le projet définitif : égalité de la réparation, que le sinistré soit célibataire, marié, ou père de famille ; évaluation du préjudice non à la date où il a été causé, mais à la date où la réparation sera réalisée ; réparation en espèces.

Dans un projet de résolution adopté le 26 juillet 1915 (voir *B. O.* 1915, p. 405), le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme a justement reconnu le droit du sinistré à la réparation intégrale des dommages qu'il a subis, stipulant que ce droit était une véritable créance, dont le chiffre devra être fixé par les tribunaux civils. Un appel et un recours en Cassation resteraient ouverts aux parties, « tout autant pour corriger les erreurs possibles de droit ou de fait que pour unifier la jurisprudence loin des intérêts de clocher et des passions locales ».

---

Avant de lever la séance, M. Ferdinand Buisson remercie les sections du X<sup>e</sup> arrondissement de la Ligue, qui ont aidé à l'organisation de cette réunion, les députés venus assurer les réfugiés de leur appui au Parlement, les autres orateurs pour leurs éloquentes exposés.

C'est pour nous un devoir, dit-il, d'apporter notre part de bonne volonté émue et cordiale à une œuvre qui incombe sans doute à l'Etat, mais aussi à chacun de nous. Nous consoliderons ainsi pour la prospérité de la France après la guerre l'union sacrée, grâce à laquelle nous sommes en train de sauver la liberté de l'Europe et du monde.

P. E.

## MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

**Albert Mathiez**, professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres, à Besançon. **LA VICTOIRE EN L'AN II** (*Alcan*, 1916 3 fr. 50). Les universitaires, ses collègues, apprécient, en M. Mathiez, un historien ardemment curieux de vérités neuves, un citoyen passionné pour la justice, un polémiste véhément et vigoureux. Tel le grand public le trouvera dans ce livre écrit pour lui : livre de vulgarisation, si c'est vulgariser l'histoire qu'en répandre la connaissance afin d'en dégager, pour l'action présente, un enseignement et des directions. « L'histoire n'est pas un jeu de dilettante » : l'étude des armées révolutionnaires montre comment un peuple, menacé par le pire danger extérieur, a su créer de toutes pièces un organisme militaire capable de vaincre, et qui a vaincu, parce qu'il était tout inspiré de l'esprit révolutionnaire. Quel exemple pour nous ! Dans le péril de 93, se posaient des problèmes analogues à ceux que nous impose la guerre actuelle : problème des effectifs, problème de l'armement et des munitions, problème de l'intendance et des marchés de guerre, problème des allocations, problème du haut commandement, problème des rapports entre le commandement militaire et le pouvoir civil. Problèmes que la Convention a pu résoudre efficacement, parce qu'elle a osé à la fois subordonner les intérêts particuliers au salut public et faire confiance à la liberté et à la démocratie. Acceptant, puis requérant la collaboration du peuple entier à la Défense nationale, et opposant victorieusement à la coalition des forces serviles de la réaction européenne toute la France luttant pour les Droits de l'Homme, « la cause du droit, la cause de l'humanité ».

Contre la thèse contre-révolutionnaire, tant rebattue, qui oppose le militarisme à la démocratie, M. Mathiez rétablit, par des textes et par des faits, l'histoire vraie de la Victoire en l'an II, obtenue par la fusion de l'armée et de la nation.

La Première République a été sauvée par l'audace révolutionnaire et la fidélité aux principes de la Révolution. Or, en des circonstances différentes, « l'homme et la nature, malgré tout, ont toujours un fonds commun et identique » (comme l'atteste, assez tristement d'ailleurs, le curieux chapitre sur les muscadins, les embusqués d'alors). Au lecteur, citoyen, législateur, gouvernant, de comparer le passé au présent et de conclure. Ainsi, par son travail probe d'historien, l'auteur accomplit un devoir civique et collabore pour sa part à la Défense nationale. — Faut-il, en terminant, relever quelques taches qui déparent le livre ? M. Mathiez, qui aime la sincérité, même brutale, et ne redoute point la controverse, permettra qu'on lui rappelle qu'il n'y a pas de « race française », mais une nation française, et qu'il ne suffit pas, pour accrédi-ter à nouveau la légende de la levée en masse, de paraître la confondre avec la réquisition.

E. K.

— SOUVENIRS DE LA COUR DU KAISER, par **Miss Tophan**, chez *Delagrave*.

En d'autre temps, ce livre n'eût pas laissé d'offrir quelqu'intérêt. Nous sommes si bêtement curieux de ce qui se passe derrière le mur des Puissances et des Célébrités ! Mais à l'heure où nous sommes, les descriptions idylliques de la vie familiale dans les trente ou quarante châteaux du Kaiser, et d'apprendre qu'il donne à son épouse douze chapeaux à la fois, ou de savoir que le kronprinz aime à descendre les escaliers en glissant sur la rampe, en vérité, tout cela nous laisse infiniment froids.

Qu'ils lâchent la rampe, c'est tout ce que nous demandons.

— PRISONNIER DE GUERRE. (Notes et croquis rapportés d'Allemagne), par **André Warnod**. *Fasquelle*, éditeur.

En fait d'histoires de prisonniers, les infirmiers ont la partie belle. Revenus bons premiers d'Allemagne, ils auront pu moissonner le champ où leurs camarades, après la guerre, ne trouveront plus qu'à glaner !

Du moins, M. Warnod nous apporte-t-il une gerbe bien liée. Son récit est alerte et vivant ; les tableaux qu'il nous présente sont d'une touche très fine et d'une heureuse justesse de ton. Il a vu comme sait voir un caricaturiste et sa plume vaut son crayon. Ce petit livre est à lire.

— SIX SEMAINES A LA GUERRE (Bruxelles, Namur, Maubeuge), par la **Duchesse de Sutherland**. (*Berger-Levrault* ; éditeurs.)

Peut-être bien n'eût-on pas publié cette relation si ce n'était la Duchesse de Sutherland qui l'avait écrit. Mais, comme il n'y a rien de petit chez les grands, l'histoire de cette ambulance ducale errante à travers la Belgique désolée offre, à n'en point douter, le plus vif intérêt.

La Duchesse de Sutherland n'est pas seulement une femme de cœur, c'est encore une femme d'esprit. Son récit est vivant, coloré, personnel. Il est aussi très parfaitement anglais, et l'on y retrouve à chaque page le souci de la réalité pratique, de l'impression directe, de la précision du détail qui n'exagère ni ne généralise, — avec cette pointe d'humour qui donne tant de saveur aux productions des voisins amis et alliés.

Et puis, cela se lit très vite....

A. W.

— Sous le titre LA DIPLOMATIE FRANÇAISE, **M. Georges Reynald** exalte l'œuvre de son compatriote M. Delcassé. On peut se demander si ce panégyrique est tout à fait juste et opportun. Nous le relirons à loisir, après la guerre. (*Berger-Levrault*, o fr. 60.)

— **M. Wickham Steed**, directeur de la politique étrangère du *Times*, marque, dans une conférence de *Foi et Vie*, pourquoi l'ANGLETERRE a coopéré à la guerre. Les deux peuples — le peuple anglais et le peuple français —, dit-il en commençant, luttent pour la liberté des petites nations ; il se demande si les chefs politiques sauront se maintenir jusqu'au bout de la lutte au niveau de la résolution des peuples. Souhaitons-le, espérons-le, et surtout, au moment opportun, exigeons-le.

— Sous une forme lyrique, recherchée, un peu maniérée par endroits, **M. André Suarès** nous présente de Péguy une étude attachante. J'ai beaucoup connu Péguy et de près ; dirais-je que tel ou tel trait, remarqué par M. Suarès, m'a presque surpris ? Tant il est vrai que deux hommes ne sauraient se mettre d'accord aisément sur un troisième. Je crois, naturellement, que mon Péguy est le vrai ; mais celui de M. Suarès est bien intéressant... (*Emile-Paul*.)

— Ce n'est pas à nos collègues — qui l'ont tous lu et continuent de le méditer — que je recommanderai le livre merveilleusement prophétique de **Jaurès** : *L'ARMÉE NOUVELLE*. Dans les pacifiques controverses qui suivront la guerre, nous aurons souvent à nous y reporter... Je veux seulement dire que la librairie de *l'Humanité*, 142, rue Montmartre, a donné de ce livre une nouvelle édition élégante et à bon marché. C'est un devoir pour nous et un plaisir de la signaler. (2 fr. 50.)

— Longtemps, **Montéhus** a mis en vers dans la *Guerre Sociale* les articles de Gustave Hervé. Il réunit aujourd'hui en volume ces *CHANTS DE LA GRANDE GUERRE*. De verve très populaire, très parisienne, patriotique, socialiste, plus exactement communarde de 71, ils exaltent et font tenir. On a beaucoup parlé de Botrel ; n'oublions pas Montéhus : comme soldat de l'arrière, il fut au premier rang. (*Bibliothèque des Ouvrages documentaires*, 2 fr. 50.)

— Pour occuper les loisirs de nos soldats au repos ou dans la tranchée, la librairie *Berger-Levrault*, ordinairement sévère, édite une « Bibliothèque des Poilus » à 60 ou 75 centimes. Elle nous a envoyé les sept premiers volumes ; *LES AUTEURS CÉLÈBRES AU BIVOUAC*, tel est le titre de la collection. C'est Corneille, Hugo qui exaltent, Molière ou Labiche qui font rire, Lamartine, Musset qui attendrissent. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les heures. Nous souhaitons bonne chance à la « Bibliothèque des poilus » ; qu'elle n'oublie pas Courteline : ce sera le succès.

— La librairie *Berger-Levrault* a fait traduire de l'anglais la brochure où **M. Herbert Adams Gibbons** raconte *LES DERNIERS MASSACRES D'ARMÉNIE*. Il y voit la main de l'Allemagne intéressée : si elle n'a ordonné, elle a du moins laissé faire (0.40)

Mais ce qu'il faut lire sur cette question, c'est l'admirable conférence de **M. Emile Doumergue** publiée aux éditions de *Foi et Vie*. Je connais peu de récits qui soient aussi clairement ordonnés et aussi émouvants. La conférence est suivie de documents précieux et bien classés sur *L'ARMÉNIE, LES MASSACRES ET LA QUESTION D'ORIENT*. Je crois que l'exemplaire est envoyé à qui le demande. Demandez-le : (48, rue de Lille.)

(Voir la suite page 5 de la couverture).

---

*Le Secrétaire général-Gérant : Henri GUERNUT.*

---

Imp. LA PRODUCTRICE  
51, rue Saint-Sauveur, Paris.



Association ouvrière.  
Téléphone : 121-78

### (Suite du Memento Bibliographique)

— Tout le monde a entendu quelques-uns de ces CHANTS DU BIVOUAC que M. **Théodore Botrel** va chanter dans les dépôts, cantonnements et hôpitaux de militaires. La librairie *Payot* les réunit en un volume illustré de 107 dessins à la plume par Carlegle. (3.50.)

— Un livre a paru : « J'accuse », qui est foudroyant pour l'Allemagne. Or, l'Allemagne n'a point répondu. M. **Hermann Fernau** montre que les prétendues répliques laissent toute entière l'accusation debout. L'idée de la guerre préventive est criminelle et absurde ; aucun homme sérieux et honnête n'admettra cette excuse d'un bandit : « Je me suis vu forcé de vous dépouiller, car autrement c'est vous qui auriez commencé ».

Elles sont vaines également les explications métaphysiques par les conflits de races ou d'intérêt : la guerre est déclanchée par la volonté de quelques-uns. Il y a des accusés : qu'ils se défendent. M. Fernau le leur demande précisément parce qu'il est Allemand. « C'est PRÉCISÉMENT PARCE QUE JE SUIS ALLEMAND que, à aucun prix, je ne voudrais mettre ma patrie au-dessus de la vérité. » Et cette attitude, à l'heure qu'il est, ne manque pas de fierté, ni de courage. (*Payot*, 1.50.)

— LES INDÉSIRÉS. Ce sont les enfants nés des viols de l'ennemi. Qu'en fera-t-on ? M. **Léon Goulette**, dans une brochure de la librairie *Berger-Levrault*, rapporte toutes les solutions proposées : on devine qu'elles sont nombreuses et diverses. M. Albert Bonnard, écrit dans le « Journal de Genève », en parlant des malheureuses outragées : « Elles ont assez souffert pour qu'on les laisse libres d'elles-mêmes et qu'on les entoure de commisération et d'un affectueux respect. » N'est-ce pas, en effet, la meilleure des solutions, la plus humaine et la plus juste ? (0.75.)

— La librairie *Berger-Levrault* continue de publier les CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR, les propositions pour la médaille militaire et la Légion d'honneur. Elle a tenu compte de nos vœux, et ajoute cette fois à chacun de ses opuscules un index alphabétique qui rend la recherche aisée. Nous sommes au 13<sup>e</sup> volume et au 28 décembre 1914 (0 fr. 60 le volume).

La collection des COMMUNIQUÉS OFFICIELS en est au 17<sup>e</sup> numéro (décembre 1915). (0.60 le numéro, sauf le n<sup>o</sup> 17 qui est à 0.90.)

— Nous avons annoncé, au moment de leur apparition, LES TABLETTES CHRONOLOGIQUES DE LA GUERRE (*B. O.*, 1<sup>re</sup> juill. 1915). La librairie *Larousse* nous a envoyé les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séries, qui nous conduisent jusqu'à la fin de l'année 1915. (1 fr. la série.)

— M. **Grumbach** rappelle opportunément le véritable rôle du parti socialiste d'Alsace-Lorraine avant la guerre : désirant avant tout la paix et, dans l'intérêt de la paix, l'entente loyale de la France et de l'Allemagne, il renonçait à l'attitude protestataire, se bornant à réclamer pour l'Alsace, dans le cadre de l'empire allemand, une autonomie républicaine. Aujourd'hui, la guerre survenue pose autrement le problème. Nous reprenons notre revendication de droit, dit M. Grumbach. A l'Alsace de décider de son

destin. Et, s'adressant aux socialistes allemands et aux républicains de France, il leur demande de s'en remettre à la consultation des intéressés. C'est le seul moyen de prévenir dans les deux pays, après la guerre, une politique de revanche. Et puis, c'est justice. (LE DESTIN DE L'ALSACE-LORRAINE, Neufchâtel, Delachaux-Niestlé, 1 fr. 50.)

— Nous avons signalé et recommandé en son temps la collection précieuse des livres diplomatiques éditée par la librairie *Berger-Levrault*. Aux volumes que nous avons fait connaître, il nous faut ajouter aujourd'hui le LIVRE BLEU SERBE (0.60), le LIVRE BLANC ALLEMAND (0.60), le LIVRE VERT ITALIEN (0.90), le LIVRE ROUGE AUSTRO-HONGROIS (0.90), le SECOND LIVRE ORANGE RUSSE (0.60), le SECOND LIVRE BLEU ANGLAIS (0.90) (ces deux derniers sont relatifs aux pourparlers qui ont amené la guerre avec la Turquie). Le premier Livre bleu anglais, que nous avons annoncé autrefois, ne donnait point toutes les pièces de l'édition anglaise, mais seulement les plus importantes. Remercions la librairie *Berger-Levrault* d'avoir publié le texte des autres dans un opuscule *i bis* (0.60) vraiment indispensable, sous un format commode et à un prix abordable. Nous avons là de quoi nous éclairer sur les origines immédiates de la guerre. Les amateurs ne manqueront pas.

— M. **Bernard Lauer** pense que la QUESTION POLONO-JUIVE ne saurait être qu'envenimée par un certain nationalisme juif d'importation allemande ou russe ; elle sera résolue, non point en enfermant les Juifs dans un ghetto et les séparant de leurs compatriotes chrétiens, mais en donnant aux uns et aux autres l'égalité des droits dans un Etat de Pologne ressuscité et indépendant. (*Levè*, 71, rue de Rennes, 0.50.)

— LE JARDIN DE MARRÈS, par **Bérénice**. Le spirituel ami qui a pris le masque de Bérénice m'en voudrait de dire qu'il a écrit une grande œuvre : c'est une fantaisie brillante qui fait rire et sourire, où le calembour voisine avec le bon mot, et où vous devinez qu'un grand homme est prestement « déshabillé » par une petite femme. Quand vous irez en voyage, ne partez point seul ; Bérénice, dans le train, est d'agréable compagnie et elle parle une langue souple, claire, élégante, de la meilleure tradition française. (*Ollendorf*.)

— Voici une brochure remarquable qu'il faut féliciter la librairie *Berger-Levrault* d'avoir éditée. Elle contient le SECOND LIVRE BLANC ALLEMAND, mais ce document diplomatique est précédé d'une étude où M. **Fernand Passelec** signale, avec une précision implacable, les éliminations, mutilations et falsifications de pièces auxquelles a eu recours l'Office allemand des affaires étrangères pour l'établissement de son texte. Nous n'avons pas l'habitude, à la Ligue, d'employer de gros mots ; dans l'affolement général, nous péchons plutôt par excès de mesure. Mais nous ne croyons pas que la mauvaise foi du gouvernement allemand ait été souvent dépassée dans l'Histoire. Cette brochure, qui le démontre avec force et sobriété, est à lire, à relire et à répandre. (1 fr.)

H. G.

BIBLIOTHÈQUE DES OUVRAGES DOCUMENTAIRES

A. QUIGNON, éditeur, 16, rue Alphonse-Daudet, Paris (XIV<sup>e</sup>)

GUSTAVE HERVÉ

Vient de paraître

## Après la Marne

Recueil des articles de Gustave HERVÉ parus dans la *Guerre Sociale* du 1<sup>er</sup> Novembre 1914 au 31 Janvier 1915.

Un fort volume de bibliothèque sur beau papier, avec couverture simili japon en deux couleurs.

*Prix franco* : 2 fr. 50. — *Étranger* : 3 francs

Vient de paraître

## La Muraille

Recueil des articles de Gustave HERVÉ du 1<sup>er</sup> Février au 30 Avril 1915.

*En souscription* : 2 fr. 25. — *Dès la parution* : 2 fr. 50

Pour paraître fin Juin

## Jusqu'à la Victoire

Recueil des articles de Gustave HERVÉ du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Juillet 1915.

*En souscription* : 2 fr. 25. — *Dès la parution* : 2 fr. 50

Déjà paru

## La Patrie en Danger

Recueil des articles de Gustave HERVÉ du 1<sup>er</sup> Juillet au 1<sup>er</sup> Novembre 1914.

*Prix franco* : 2 fr. 25

Vient de paraître

MONTÉHUS

## Chants de la Grande Guerre

Un beau volume contenant plus de 120 chansons écrites sur des airs connus.

*Prix franco* : 2 fr. 50. — *Étranger* : 3 francs

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

### Tickets garde-places dans les trains à long parcours

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat délivre des tickets garde-places en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes pour les trains à long parcours circulant sur les lignes principales de son réseau, ce qui donne aux voyageurs de ces deux classes la faculté de se faire marquer des places à l'avance. — Cette faculté est, toutefois, limitée aux voyageurs partant de la gare de formation du train; des affiches apposées dans les gares indiquent les trains pour lesquels les tickets garde-places peuvent être utilisés et les gares où la délivrance de ces tickets est effectuée. — Toute place retenue à l'avance donne lieu au paiement d'un droit spécial d'un franc, quelle que soit la classe de voiture utilisée.

Les demandes peuvent être adressées à la gare par lettre, par dépêche ou par téléphone; mais les places ne sont marquées effectivement dans le train qu'après que le droit d'un franc a été versé à la gare de départ et que le voyageur a pu présenter les titres de circulation utiles (billets ou cartes).

La location d'avance dont il vient d'être parlé cesse une heure avant l'heure réglementaire de départ du train; mais des tickets garde-places peuvent être ensuite délivrés, à raison de 0 fr. 25 par place, soit sur le quai de départ après la formation du train soit en cours de route lorsque le train est accompagné par un surveillant de voitures.

### BILLETS DE BAINS DE MER

L'émission des billets d'aller et retour à prix réduits, dits de « bains de mer », a lieu à partir du jeudi avant le dimanche des Rameaux.

Les catégories de billets ainsi offertes aux voyageurs pour la Saison d'Été sont les suivantes :

Sur l'ensemble du réseau, des billets de toutes classes, valables pendant 33 jours, et pouvant être prolongés d'une ou de deux périodes de 30 jours, moyennant un supplément de 10 % par période;

Sur les lignes du Sud Ouest, des billets à validité réduite :

1<sup>re</sup> Billets du vendredi au mardi ou de l'avant-veille au surlendemain d'une fête; 2<sup>e</sup> Billets valables seulement le dimanche ou un jour férié. — Sur les lignes de Normandie et de Bretagne, des billets valables, suivant le cas, 3 jours, 4 jours ou 10 jours.

### EXCURSION AU MONT-SAINT-MICHEL

Depuis le 13 avril et jusqu'au 31 octobre, toutes les gares des lignes de Normandie et de Bretagne du réseau de l'Etat délivrent pour le Mont-Saint-Michel des billets directs d'aller et retour à prix réduits des trois classes, valables de 3 à 8 jours suivant la distance.

Les billets délivrés au départ de Paris donnent droit de passer, au retour, par Granville; ils sont valables 7 jours et leurs prix sont fixés à : 47 fr. 70 en 1<sup>re</sup> classe; 35 fr. 75 en 2<sup>e</sup> classe; et 26 fr. 10 en 3<sup>e</sup> classe.